

agليا



RAPPORT D'ACTIVITES

2012



L'Agليا, quatre Régions pour promouvoir la pêche et l'aquaculture

1. FONCTIONNEMENT DE L'AGLIA

1.1- Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de l'Aglia s'est réuni trois fois au cours de l'année 2012 : le 15 mars, le 24 septembre et le 12 décembre.

1.2- Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de l'Aglia a eu lieu le 24 septembre 2012.

1.3- Rappel des grandes étapes de l'association

- 1988 : Création de l'association entre les Régions Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine pour « promouvoir les activités liées aux ressources vivantes maritimes »
- 1997 : Mise en place de l'Observatoire des pêches et des cultures marines Aglia
- 2001 : Recrutement d'une équipe (secrétaire général + assistante).
- 2003 : Adhésion des professionnels de la pêche et de l'aquaculture des 3 régions.
- 2005 : Adhésion du Conseil régional, du CESR et des professionnels de Bretagne
- 2007 : Coordination du secrétariat du Conseil Consultatif Régional Sud basé à Lorient
- 2008 : L'Aglia reçoit un « award » de la pêche responsable à Washington

1.4- Organisation

1.4.1 - LOCAUX

L'Aglia occupe des locaux situés Quai aux Vivres à Rochefort, mis gracieusement à disposition par la ville de Rochefort. Une convention avec le Forum des Marais Atlantiques définit les modalités de répartition des charges locatives.

Des bureaux sont partagés à Lorient avec le CCR Sud.

1.4.2 - DIRIGEANTS ET COLLABORATEURS

L'Aglia est dirigée par un Conseil d'Administration de 29 membres. Suite à la démission de Sylviane Alaux de son mandat de conseillère régionale, la présidence de l'association est passée de manière anticipée le 24 septembre 2012 à Adeline L'Honen, conseillère régionale des Pays de la Loire.

L'équipe de collaborateurs était composée au cours de l'exercice de :

- François FOUCAUD, secrétaire général (CDI), remplacé par François GATEL à partir du 5 mars 2012 (CDI)
- Alice HONTEBEYRIE, assistante de direction (CDI)
- Benoît GUERIN, secrétaire général du CCRS (CDI)

- Aline DELAMARE, chargée de mission coordination de projets interrégionaux (CDI), remplacée durant son congé maternité par Marion Panhéleux (CDD)
- Benoît FIGAREDE, chargé de mission projet CGV (CDI) remplacé par Thomas RIMAUD à partir du 27 août 2012 (CDD de 18 mois)
- Pierre-Yves LEBON, observateur embarqué pour le projet RaieBECA(CDD)
- Gilles GINOUX, observateur embarqué pour le projet RaieBECA (CDD)
- Théo FILIPPI, stagiaire de mars à septembre dans le cadre du projet RaieBECA, puis observateur embarqué pour le même projet (CDD)
- Guilia AZZOLINI, enquêtrice pour l'étude sole (CDD)

2. PRINCIPALES ACTIONS ENGAGEES EN 2012

2.1- Animation, concertation, échanges ...

2.1.1 - RENCONTRES INTERREGIONALES DE L'AGLIA A BORDEAUX : « CONCESSIONS MARITIMES : ANALYSES ET PERSPECTIVES DE LA GESTION DES DROITS A PRODUIRE »

Les XXIV^{ème} Rencontres Interrégionales de l'Agria se sont déroulées le 25 septembre 2012 sur le thème « Les concessions maritimes : analyses et perspectives de la gestion des droits à produire ». Environ 80 personnes étaient présentes à ce colloque.

Après la présentation des mesures encadrant l'exercice de la pêche et de la conchyliculture, cette journée a été l'occasion de comprendre, à travers le témoignage des acteurs de la filière, le fonctionnement de ces systèmes, leur influence sur la gestion des entreprises, sur le territoire, la ressource et le milieu et enfin sur les politiques régionales.

La deuxième partie de la journée s'est, elle, attachée à trouver des pistes d'optimisation en ayant un regard sur les mesures actuelles (licences de pêche, SRDAM, ou parcs naturels marins) mais aussi sur de nouveaux outils inspirés des réflexions locales ou des autres filières (concessions transférables de jauges, SAFER de la mer...).



2.1.2 - AUDIT DE LA STRUCTURE

A la demande de son Conseil d'Administration l'Agia a engagé en 2012 un audit de sa structure. Ce travail a été effectué autour de deux volets : un volet administratif et financier, réalisé par le cabinet Espace Gestion, et un volet stratégique, porté par le cabinet Monfort et Baelde.

Le cabinet Espace gestion a rendu un rapport complet sur le fonctionnement de l'association. Il portait notamment sur les parties administratives (gestion du temps de travail, gestion des notes de frais...) et financière reprenant une analyse du bilan pour chaque poste de dépense et chaque projet. Ce premier volet a donné lieu à des préconisations qui ont été appliquées dès 2013 (Plan de trésorerie, gestion des frais, tableau de suivi des conventions...). Le deuxième volet concernait les questions juridiques relatives aux appels d'offre, le risque de gestion de fait et le risque de conflits d'intérêts. Sur ces questions, Espace Gestion s'est rapproché de cabinets d'avocat spécialisés pour émettre des recommandations qui nous permettront d'écarter le risque lorsque celui est avéré. Enfin, les ressources humaines ont été analysées dans un dernier volet reprenant les questions de statuts, de mise à disposition de Benoît Guérin au CCR.S et d'outils à mettre en place au niveau de l'équipe (entretiens annuels, plan de formation, réunion d'équipe, serveur...)

Le cabinet Monfort et Baelde a travaillé durant six mois pour effectuer un état des lieux du fonctionnement de la structure en termes stratégiques : objectifs de développement, activités, projets et attentes des membres de l'Agia sur ses missions. Ce travail a fait l'objet d'un rapport présenté aux membres du Conseil d'Administration le 10 décembre 2012.

Il préconise le développement d'un projet stratégique qui devra être écrit avec les professionnels des filières conchylicole et pêche, les élus des régions et leurs services, et l'équipe de l'Agia. C'est dans cette optique que deux groupes de travail, pêche et conchyliculture, ont été définis. Ils se sont réunis dès le premier trimestre 2013 pour analyser et revoir les activités de l'Agia et définir les objectifs de travail à atteindre. De ce travail découlera l'élaboration d'un plan stratégique pour l'Agia.

2.1.3 - PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU CCR.SUD

Le CCR Sud a poursuivi ses travaux dans le cadre de son programme de travail. L'ensemble des OP, les CRPMEM et bon nombre de C(I)DPMEM de la façade atlantique sont membres du CCR Sud. Quatre professionnels français sont membres de son comité exécutif :

- Yves Foëzon (2nd vice-président) : OP Pêcheurs de Bretagne
- Serge Larzabal (président du groupe de travail zones CIEM "VIII & IX") : CNPMEM
- Julien Lamothe (réfèrent du plan d'action du CCR Sud sur l'amélioration des avis scientifiques) : ANOP
- David Milly : FEDOPA

Pour les plans de gestion

Le CCR Sud a poursuivi son investissement sur la préparation des plans de gestion et en particulier via le travail technique sur la Sole et le lancement du projet Interreg IVb GEPETO.

- Sur la Sole, le CCR Sud a délivré un travail collectif et consensuel (avec les ONG) proposant un TAC fixe pluriannuel de 4100 tonnes ce qui a contribué à soutenir la position française lors du Conseil des Ministres de fin d'année (décembre 2012),
- Pour GEPETO, le projet a été lancé en juin 2012 : il réunit l'ensemble des instituts scientifiques et les professionnels de la zone de compétence du CCR Sud pour renforcer une expertise partagée et proposer des plans de gestion multi-spécifiques à la Commission Européenne. Le projet GEPETO est complémentaire du projet Concertation Grande Vasière porté par l'AGLIA.

Pour la réduction des rejets

Au travers d'un groupe ad hoc, le CCR Sud a développé le projet SIMBAD («**S**election en **M**er pour une **B**aisse **D**es rejets ») visant à proposer des stratégies de réduction des rejets pour les principaux métiers générateurs de rejets et d'évaluer l'impact économique de ces scénarios.

En parallèle, le CCR Sud accompagne une étude sur la réduction de captures accidentelles de requins en eaux profondes dans la pêche palangrière portugaise.

Pour l'amélioration des avis scientifiques

En l'absence d'avis scientifique la Commission Européenne applique l'approche de précaution qui se traduit par une baisse des propositions de TAC. Pour répondre à ce manque, le CCR Sud s'est engagé avec les CCR pour la Mer du Nord et les Eaux Occidentales Nord Ouest dans un groupe commun avec le CIEM (WKDDRAC) afin d'identifier les actions à mettre en œuvre pour disposer d'avis scientifiques fiables pour l'ensemble des stocks commerciaux.

Evolution de la Politique Commune de la Pêche (PCP) et régionalisation

Le CCR Sud a activement contribué au débat communautaire sur la réforme de la PCP et en particulier a plaidé pour sa régionalisation. Son président, Victor Badiola, est longuement intervenu lors de l'audition publique du Parlement Européen du 22 mars 2012 pour présenter la position commune des CCR en Europe. Le CCR Sud a également contribué à la consultation de la DG MARE sur le rôle des CCR dans la future PCP.

Valorisation des produits de la pêche

Le CCR Sud a monté un plan d'action pour la valorisation des produits de la pêche artisanale sur l'ensemble de l'arc atlantique.

Il a également organisé la concertation entre le secteur de la pêche et le secteur espagnol de la conserve afin de créer une Indication Géographique Protégée pour l'anchois du Golfe de Gascogne. Un cahier des charges a été rédigé mais l'initiative est aujourd'hui bloquée, faute d'accord des conserveurs.

Moyens mis en œuvre

Le CCR Sud a organisé plus de 20 réunions et participé à plus de 30 événements extérieurs. Il a reposé sur le travail d'Aurélie Drillet (assistante, comptabilité), Yohan Weiller (chargé d'étude) et Benoît Guerin (secrétaire général, mis à disposition par l'AGLIA). En septembre 2012, Javier Garcia Galdo a été recruté au sein du CCR Sud : basé en Galice (Saint-Jacques de Compostelle), il est le coordinateur technique du projet GEPETO.

2.2- Programmes de coopération interrégionale

2.2.1 - PROGRAMME SPD (Sélectivité Pêche Durable)

Même si ce programme s'est achevé financièrement et techniquement le 31 décembre 2011 pour l'Agia, une réunion des partenaires du projet Interreg IVb PRESPO a eu lieu à Vigo en avril 2012. Il s'agissait de la conférence finale du projet organisé par le partenaire galicien CETMAR. Aline Delamare a représenté l'Agia à cette réunion.

La liquidation de ce programme, avec ses 3 volets financiers (CHALUTEC-FEP / PRESPO-FEDER / Planète Mer) a été réalisé au cours de l'année 2012.

2.2.2 - PROJET MAIA (Marine protected Area In the Atlantic arc)

Le projet MAIA a pour objectif de créer un réseau de gestionnaires et d'utilisateurs des aires marines protégées (AMP) sur la façade atlantique européenne. Piloté par l'Agence des Aires Marines Protégées, MAIA a été retenue dans le cadre du programme Interreg IVb Espace Atlantique. Commencé en janvier 2010, il s'est achevé en décembre 2012.

Les actions engagées ont visé à produire une expertise et une information générale sur le thème des AMP (productions de notes et rapports divers, réalisation des cartes d'activité des pêcheurs aquitains, préparation des atlas régionaux sur la réglementation des pêches). Elles ont également consisté à favoriser le dialogue entre professionnels et administration, et à animer des actions diverses auprès des professionnels.

En ce qui concerne les actions engagées à l'échelle interrégionale, le partenariat de l'Agia avec le CRPMEM Aquitaine s'est achevé le 31 décembre 2011. Le partenariat avec le COREPEM a été

prolongé jusqu'au 31 décembre 2012 pour couvrir la finalisation des actions sur le site pilote Plateau du Four.

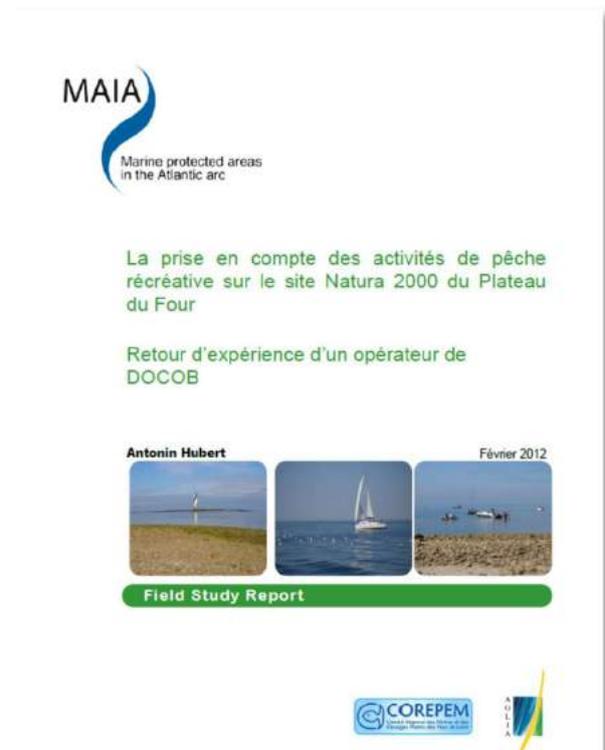
En 2012, sous MAIA, l'Agria a surtout assuré un suivi des aires marines protégées sur sa façade (Plateau du Four, Plateau de Rochebonne, PNM Arcachon, PNM Gironde/Pertuis). Peu d'actions ont été développées par le partenariat MAIA du fait d'un retard pris sur certaines études par d'autres partenaires. La fin de MAIA a donc principalement consisté en la finalisation et validation de ces études, notamment au travers d'une réunion technique exceptionnelle qui s'est tenue en septembre 2012 à Lisbonne.

L'Agria a également participé à la Conférence finale du projet MAIA qui a eu lieu à Arcachon en décembre 2012. L'Agria avait proposé à tous les CRPMEs de sa façade de prendre en charge une partie des frais liés à leur participation à cette conférence. Les CDPMEs de Gironde et du Finistère ont souhaité profiter de cette opportunité.

Plusieurs rapports ont été publiés en 2012 :



Réalisée dans le cadre de l'Observatoire et valorisée dans MAIA, cette étude présente la place des professionnels de la pêche dans les AMP américaines, mexicaines et australiennes.



Rapport produit par le COREPEM. Il retrace la méthodologie et les résultats obtenus sur le site Natura 2000 Plateau du Four concernant la fréquentation du site par les pêcheurs récréatifs.



Rapport produit par le COREPEM.

Il s'agit de la valorisation du DOCOB du site Natura 2000 Plateau du Four dans MAIA en tant que plan de gestion.

Deux nouveaux numéros de la lettre d'information MAIAtlantique ont été édités et largement diffusés en 2012 :



N°4 | Juillet 2012 |

MAI Atlantique

Des pêcheurs, des conchyliculteurs et des régions s'impliquent dans la mise en place d'un réseau cohérent d'Aires Marines Protégées.

La Stratégie nationale pour la Création et la Gestion des Aires Marines Protégées (SCGAMP)

Priorités concernant la façade Atlantique

- Confirmer les actions initiées
- Mise en place concrète d'un cadre de gestion pour les AMP de haute mer établies par la convention internationale OCSM.
- Caractériser un réseau de gestionnaires, appuyé/financé par MAIA.
- Compléter le réseau
- Consolider le réseau d'AMP, et mettre en place des mesures de gestion dans les AMP existantes en tenant compte d'impacts encore insuffisamment pris en compte
- Mettre à terme les missions d'étude des PNM de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais ainsi que d'Acadian et assurer la mise en gestion de ces PNM après leur création
- Mettre à l'échelle en PNM dans la zone du Marais, conformément aux conclusions de l'analyse stratégique régionale pour la Bretagne sud et les Pays-de-la-Loire
- Conclure une analyse stratégique régionale sur le Sud Aquitaine en lien avec les autorités régionales

Etat des lieux

- 3,12% des eaux métropolitaines en 2011 couvertes par des AMP
- Reaumur laconaire outre-mer (1,15% des eaux ultra-marines en 2011)
- lacunes en métropole : réseau essentiellement côtier (2,5% des eaux métropolitaines au-delà des 12 milles), enjeu de conservation peu ou pas pris en compte
- fonctionnalité des écosystèmes et connectivité peu ou pas appréhendés
- contribution du réseau à la cohésion « terre-mer » des politiques publiques à améliorer
- protections fortes (réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope...) peu développés

Cinq principes d'action pour le réseau des AMP

- contribuer à la connaissance
- contribuer au bon état des écosystèmes
- contribuer au développement durable des activités
- s'inscrire dans les politiques intégrées de gestion du milieu marin et contribuer à la cohésion terre-mer des politiques publiques
- répondre à des finalités définies à des échelles multiples

Objectifs transposables pour la création et la gestion des AMP

- Gestion**
 - organisation de la concertation et de la gouvernance pour la création et la gestion des AMP
 - nécessité d'améliorer le lien « terre-mer »
 - recours à la réglementation en mer et mutualisation de la connaissance
 - évaluation des résultats de la gestion
 - évaluation du coût d'un réseau d'AMP couvrant 20% des eaux françaises
- Création**
 - articulation des différentes catégories d'AMP existant sur un même espace
 - changement juridique pour la création de réserves naturelles au-delà des 12 milles
 - stratégie de création de réserves naturelles
 - prise en compte des orientations de la Stratégie DPM du Conservatoire des espaces littoraux et des rivages à l'initiative
 - contribution des réseaux AMP à la gestion des ressources halieutiques
 - gestion adaptative



N°5 | Décembre 2012 |

MAI Atlantique

Des pêcheurs, des conchyliculteurs et des régions s'impliquent dans la mise en place d'un réseau cohérent d'Aires Marines Protégées.

La cartographie des fonds marins : un enjeu pour la gestion du milieu marin

MESH ATLANTIC

En réponse à un besoin de données sur la cartographie de 6 habitats marins de la commission européenne des états membres de l'Union Européenne, le programme MESH Atlantic (2010-2013) a été créé. Il regroupe un total de 11 pays entre de 4 pays de l'UE (Irlande, France, Espagne et Portugal), L'AFRIQUE est le coordinateur et le travail à l'échelle de la France, en partenariat avec les OREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et l'IMA (Institut des Milieux Aquatiques).

Ce programme permettra de fournir une cartographie harmonisée EUNIS (cf. encadré) des fonds marins de la Région Espace Atlantique. Cette cartographie pourra être utilisée pour la désignation et la gestion de sites Natura 2000, mais également pour la mise en place de la Directive Cadre Stratégique pour le Milieu Marin (en aussi plus sur la DCSM : n° 4 de MAI Atlantique). Les résultats de ce programme sont en libre accès sur le site internet <http://www.meshatlantic.eu/>.

CARTHAM

Le programme CARTHAM (2010-2013) contribue à répondre aux engagements communautaires en matière de désignation et de gestion des sites d'importance biologique au titre de la directive « Habitat, faune, flore » de 1992. Il a pour objectif de réaliser une cartographie complète des habitats marins au sein de certaines catégories d'AMP. Il couvre l'ensemble des sites Natura 2000 marins désignés au titre de la directive [80 sites] ainsi que les PNM et missions d'étude de PNM métropolitains, soit notamment plus de 400 sites sur les territoires. Les cartographies produites seront un réel outil pour la réalisation des DOCOB et plans de gestion des PNM. Il sera possible d'établir un suivi à partir de cet état initial du site et de réaliser des évaluations d'état de conservation à partir de grilles mises à disposition par le MHNH. Pour l'exploitation des fonds marins et la collecte de données, de nombreux outils sont utilisés :

- Acquisition acoustique (sondeurs multifaisceaux...)
- Acquisition physique (sténopé, benne, chalut...)
- Photovidéo (ROV...)

Ces outils sont coûteux et les données qui les produisent pourraient être complétées par les connaissances empiriques des usagers des milieux marins et notamment les pêcheurs.

Vale-façon des connaissances empiriques des pêcheurs professionnels

Consentir de l'appartenance qui représente les connaissances empiriques, le CRNEM a réalisé en 2012 un premier travail, par le biais d'un stage, sur les possibilités valorisantes des connaissances empiriques des pêcheurs professionnels. Ce travail a consisté en un recensement des techniques déjà menées sur le sujet, et la production de recommandations dans cette optique. Un cas d'étude a porté sur les connaissances des pêcheurs sur la nature des fonds marins au large du bassin d'Arcachon.

Dans la continuité de son travail, le CRNEM a lancé à l'automne, pour une durée de 6 mois, un projet de collecte et de valorisation des connaissances empiriques des pêcheurs professionnels sur les zones fonctionnelles halieutiques. Afin de répondre aux enjeux que représentent cette espèce, et notamment sa possible mise sous SAC communautaire, le premier cas d'étude choisi est celui de la Raie. Des professionnels de l'embarcadere des régions des Landes, Nouvelle-Aquitaine et Bretagne ont été sollicités dans les prochains mois.

2.2.3 - PROJET RaieBECA (Raie Brunette Etude Centre Atlantique)

La raie brunette (*Raja undulata*) fait l'objet d'une interdiction de pêche dans les eaux communautaires européennes depuis 2009. Cette interdiction a suscité l'incompréhension au sein des communautés de pêcheurs du golfe Normano-Breton et du golfe de Gascogne, où la raie brunette peut être localement très abondante en zone côtière, voire même l'espèce principalement capturée.

Cependant, les raies restent assez mal connues. C'est dans ce contexte que le projet RaieBECA (Raie Brunette Etude Centre Atlantique) a vu le jour fin 2011. Associant pêcheurs, scientifiques, structures professionnelles et ONGs, RaieBECA a pour objectif d'étudier la distribution et l'abondance de la raie brunette sur la façade Aglia. Les résultats de cette étude permettront également d'alimenter le groupe de travail du CIEM sur les élasmobranches dans l'objectif de rouvrir le dialogue sur la raie brunette afin, à terme, d'arriver à une évaluation des stocks de raie brunette et d'adapter en conséquence les mesures réglementaires liées à cette espèce.

La nécessité de fournir des données de qualité est donc capitale pour espérer faire évoluer la réglementation. Au-delà de la réalisation d'un état des lieux de la population de raies brunnètes, il s'agit également de contribuer à la constitution d'une base de données nationale qui apportera des informations quant à l'évolution de la population.

En 2012, RaieBECA consistant à mettre en œuvre un protocole d'indice d'abondance, s'est inséré dans le projet Interreg IVb MAIA (Marine protected Areas In the Atlantic Arc) sur le développement

de stratégies de suivi au sein des aires marines protégées et dans lequel l'Agilia était partenaire de 2010 à 2012.

Genèse du projet

Courant 2011, les professionnels de Poitou-Charentes se sont rapprochés de leur centre technique, le CREAA, afin d'envisager une étude sur la raie brunette. En effet, selon eux, cette espèce était de plus en plus abondante sur les zones à raies connues, mais commençait également à se répandre, au détriment d'autres espèces. L'Agilia, l'Ifremer et l'APECS¹ ont très vite été associés aux discussions afin de monter un projet solide et scientifiquement robuste. Après les premières rencontres courant 2011, l'Agilia a souhaité que les professionnels de ses autres régions soient associés au projet, ce qui a abouti à un partenariat interrégional entre l'Agilia et le CREAA (comme co-porteur du projet), l'Ifremer, l'APECS et les CRPMEMs d'Aquitaine, de Poitou-Charentes et des Pays de la Loire.

L'objectif de ce projet est de réaliser une opération de marquage/recapture afin d'estimer la distribution et l'abondance du stock local de raie brunette. Cette étude se base sur l'hypothèse d'un stock de Poitou-Charentes/Gironde, d'étendue limitée et ayant peu d'échanges avec les autres populations du golfe de Gascogne ou des autres façades.

Montage

Convention

Afin d'établir les responsabilités administratives, financières et techniques de chacun des partenaires cités ci-dessus et de préciser l'organisation du projet, une convention a été signée en mars 2012.

Un comité de pilotage a été constitué afin d'associer d'autres structures concernées par le projet telles que le CNPMEM, l'Agence des AMP, des associations de plaisanciers, les administrations locales, régionales et centrales et le CRPMEM Bretagne.

Articulation avec les autres projets

Au sein de sa commission Raies/Requins, le CNPMEM regroupe l'ensemble des comités régionaux et a souhaité que les projets sur ces espèces soient également représentés. Ainsi, l'Agilia et le CREAA sont invités à ces commissions depuis le début du projet (23 février et 9 octobre 2012).

Ces commissions sont également l'occasion d'articuler les autres projets sur les raies actuellement en cours : RECOAM et RAIMOUEST :

- ▶ Le projet national de l'APECS, RECOAM (Raies Eaux COTières Atlantique Manche), vise à apporter de nouvelles données sur la biologie (taille à maturité sexuelle en particulier), les déplacements et la diversité génétique des populations de cinq espèces, dont la Raie Brunette. Ces informations pourront aider à définir la structure des populations de ces espèces en Atlantique nord-est et à identifier les stocks, élément indispensable à considérer pour l'élaboration de mesures de gestion.
- ▶ Dans le cadre de ses missions de gestion des ressources marines, le CRPMEM de Basse Normandie a lancé le programme RAIMOUEST dont l'objectif est de contribuer à

¹ Association Pour l'Etude et la Conservation des Sélaciens

l'amélioration des connaissances sur les élasmobranches, notamment les principales espèces de raies rencontrées dans le golfe normano breton (raie brunette, raie lisse (*Raja brachyura*), raie bouclée (*Raja clavata*), raie mêlée (*Raja microocellata*) et raie douce (*Raja montagui*), avant de proposer des règles de gestion plus appropriées à ces espèces.

Les données des projets locaux RaieBECA et RAIMOUEST alimentent la base de données de l'APECS et permettent à l'association de disposer d'une base plus importante. D'autre part, les embarquements d'observateurs scientifiques permettent de recueillir des données biologiques, nécessaires à l'APECS pour atteindre les objectifs de RECOAM.

L'APECS réalise également des affrètements en Poitou-Charentes afin de recueillir des échantillons biologiques et de réaliser du marquage. Les données de marquage concernant la raie brunette alimentent la base de données RaieBECA.

Communication

Plusieurs articles de presse ont été publiés localement.



Figure 1 : 2 articles publiés dans le Sud Ouest

L'APECS a également réalisé une affiche, diffusée dans 1200 structures. Cette affiche s'applique aussi bien au projet RaieBECA, que RECOAM ou RAIMOUEST.

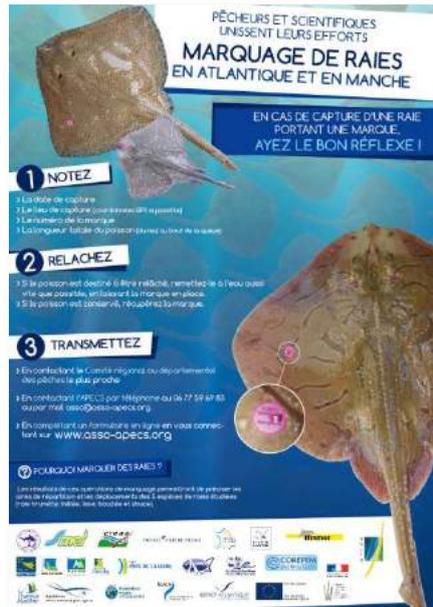


Figure 2 : affiche d'information réalisée par l'APECS

Le CRPMEM PC a également publié une lettre d'information à destination de ses professionnels en décembre 2012. Outre, l'importance de leur rappeler en quoi consistent les opérations de marquage et de recapture, le CRPMEM souhaitait informer les professionnels au sujet de la pose des marques archives, mises à disposition par Ifremer.



Figure 3 : lettre d'information réalisée et diffusée par le CRPMEM PC

Enfin, l'Agria a inséré dans la lettre d'information MAIAtlantique n°5 de décembre 2012, un feuillet concernant spécifiquement le projet RaieBECA.



Figure 4 : partie RaieBECA insérée dans la lettre d'information MAIAtlantique n°5

Un autre moyen de communication important a été les Comités de Pilotage du projet RaieBECA. 3 réunions ont été organisées en 2012 :

- ▶ 12/03/12 : réunion de lancement du projet
- ▶ 04/07/12 : bilan du 1^{er} semestre 2012
- ▶ 13/12/12 : bilan de la 1^{ère} année et perspectives 2013

Etude de l'abondance

Marquage en autonomie

Les professionnels étant à l'origine du projet, il a été décidé de leur permettre de réaliser une partie du marquage en autonomie. Pour ce faire, des demandes d'autorisation de pêche scientifique ont été faites auprès de la DPMA pour chacun des navires volontaires pour les trois régions concernées. Ce document permet en effet aux professionnels de conserver des raies brunettes à bord (le temps de s'occuper des captures commerciales) pour les marquer et de ne pas être verbaliser en cas de contrôle.

Par la suite, chaque professionnel a été formé par l'Aglia ou le CREA sur le marquage et le remplissage des formulaires.

Marquage par des observateurs scientifiques

Afin de compléter le marquage en autonomie et pour atteindre l'objectif de 2000 marques posées, l'Aglia a recruté des observateurs scientifiques pour réaliser des embarquements :

- ▶ 1 observateur recruté du 23 avril au 1^{er} juin 2012 : 15 marées réalisées, 102 individus marqués et échantillonnés
- ▶ 1 stagiaire de mars à septembre 2012 : 7 marées réalisées, 124 individus marqués et échantillonnés
- ▶ 1 observateur recruté du 15 octobre au 23 novembre 2012 : 13 marées réalisées, 113 individus marqués et échantillonnés

- ▶ 1 observateur recruté du 29 octobre au 7 décembre 2012 : 11 marées réalisées, 167 individus marqués et échantillonnés

Au total, ce sont 506 raies brunettes qui ont été marquées par les observateurs de l'Agilia. Ils ont suivi un protocole élaboré par l'APECS et reproductible pour les 3 projets.

Difficultés rencontrées :

Les 3 observateurs recrutés auraient dû réaliser chacun 18 marées. Cependant, au printemps, compte tenu de blocages administratifs et de mauvaises conditions climatiques, les observateurs n'ont pas pu atteindre cet objectif.

A l'automne, ce sont également les conditions météorologiques qui ont freiné les embarquements, mais également de nouvelles contraintes administratives.

Stage de fin d'étude

Afin de travailler sur la question très particulière de l'abondance, l'Agilia a recruté un stagiaire en licence professionnelle « Coopération Interprofessionnelle des Zones Côtières » à Agrocampus Ouest, de mars à septembre 2012. Son stage avait pour objectif de proposer les premières pistes d'un protocole d'évaluation d'abondance qui pourrait être, par la suite, affiner et/ou appliquer par les professionnels pour obtenir une série historique de données. Co-encadré par l'Agilia (aspect administratif et supervision générale), le CREAA (aspect technique) et l'Ifremer (aspect scientifique), le stagiaire était basé au CREAA.

Au cours de son stage, Théo Filippi a réalisé des enquêtes auprès des professionnels pour recueillir leur savoir empirique sur la raie brunette (habitat, zone d'abondance, période d'abondance...). Les données obtenues concernant les engins, les zones... ont permis de proposer les 1ères pistes du protocole d'indice d'abondance. Ces enquêtes lui ont également permis de comprendre l'implication des professionnels dans les projets scientifiques.

Son rapport de stage s'intitule : « *Réflexion sur la collaboration entre scientifiques et professionnels de la pêche à travers l'étude de mise en œuvre d'un indicateur d'abondance pour la raie brunette (Raja undulata) dans le cadre du projet RaieBECA* ». Sa soutenance s'est déroulée en septembre 2012.

Difficultés rencontrées :

Il s'agissait d'un stagiaire de l'Agilia basé au CREAA pour des questions de commodités, d'espace et de contraintes géographiques (rapprochement des professionnels de Poitou-Charentes). Cependant, cet éloignement a entraîné des incompréhensions, voire parfois des problèmes d'encadrement.

Marque archive

A l'issue de son travail sur le bar en mer d'Iroise, l'Ifremer disposait de 23 marques archives. Ces dispositifs permettent de collecter des données sur le milieu d'évolution de l'individu marqué (salinité de l'eau, température, pression...). Mis à disposition gracieusement par l'Ifremer, ces marques ont été posées entre le 29/11/12 et le 11/12/12 par un observateur scientifique de l'Agilia.



Figure 5 : marque archive

Collecte et centralisation des données

Le projet implique de nombreux partenaires qui ont des réseaux sur le terrain. Afin de faciliter le recueil des informations en temps réel, il a été décidé que :

- ▶ Le CREEA serait la structure centralisant les données de marquage/recapture pour l'ensemble des Régions impliquées dans le projet
- ▶ Le CREEA assurerait l'animation du réseau de professionnels volontaires pour le marquage en autonomie en Poitou-Charentes et au Verdon, les professionnels débarquant généralement à Royan
- ▶ L'Agilia assurerait l'animation du réseau de professionnels volontaires pour le marquage en autonomie en Pays de la Loire et en Aquitaine, en collaboration avec les CRPMEMs et le CDPMEM 33
- ▶ L'APECS récupérerait au fur et à mesure les prélèvements biologiques réalisés par les observateurs scientifiques, ainsi que les données de marquage/recapture centralisées par le CREEA

Selon leur préférence, les professionnels peuvent se tourner vers l'une ou l'autre des structures citées ci-dessous pour avoir des informations ou retourner des données.

Résultats 2012

Le projet RaieBECA a reçu un très bon accueil des professionnels qui sont désormais bien conscients des délais scientifiques et politiques inhérents à ce type de projet. Ce sont ainsi 50 professionnels qui ont été volontaires pour réaliser du marquage en autonomie en 2012.



Figure 6 : répartition des professionnels volontaires en 2012

(PC : Poitou-Charentes ; PdL : Pays de la Loire ; SO : Sud-Ouest aquitain ; PCv : Verdon ; AC : Arcachon)

1244 marques ont été posées depuis le début du projet en novembre 2011 (individus de l'étude sur le taux de survie compris), dont 516 par les professionnels, soit 41.5%, et 728 lors des embarquements de l'Agilia et du CREA, soit 58.5%. Compte-tenu du nombre de professionnels impliqués en Poitou-Charentes par rapport aux autres régions, le nombre d'individus marqués dans cette région est bien évidemment plus important.

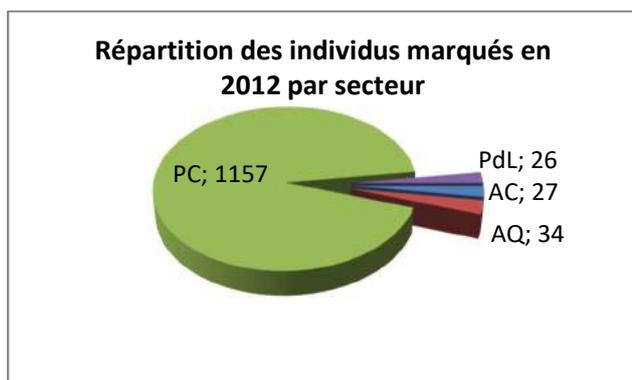


Figure 7 : répartition des individus marqués par secteur
(Verdon inclus dans PC)



Figure 8 : répartition des individus marqués par les professionnels, par secteur

A noter également que les captures de raies brunettes se font principalement à la ligne et au filet. Comme l'avait évoqué les professionnels, peu de raies brunettes sont capturées au chalut ou à la drague.

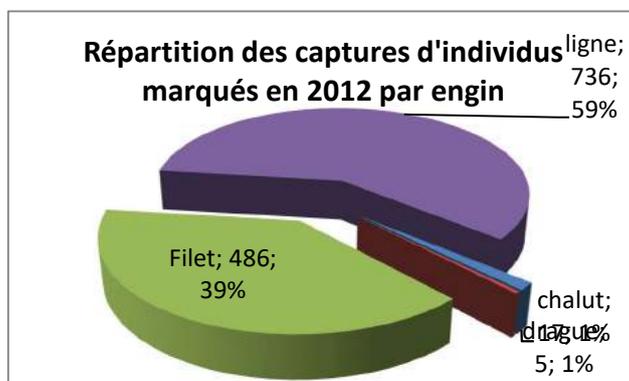


Figure 9 : répartition des captures des individus marqués par type d'engin de pêche

Grâce au protocole établi par l'APECS, des premières données biologiques ont pu être analysées, notamment sur la taille des individus et leur sexe. Pour le marquage en autonomie ou par des observateurs, la consigne a été donnée de ne pas marquer en dessous de 30cm de longueur totale. En effet, sur les petits individus, la marque doit être posée avec du jeu pour accompagner la croissance de la raie. Sur des individus trop petits, le jeu devrait être plus important, provoquant par la suite des problèmes de maillage dans les filets notamment.

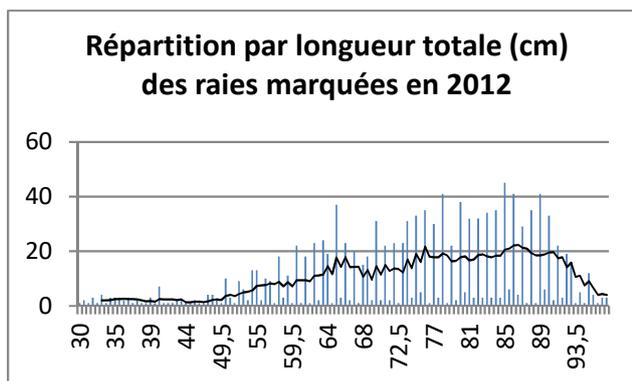


Figure 10 : répartition des individus marqués par taille

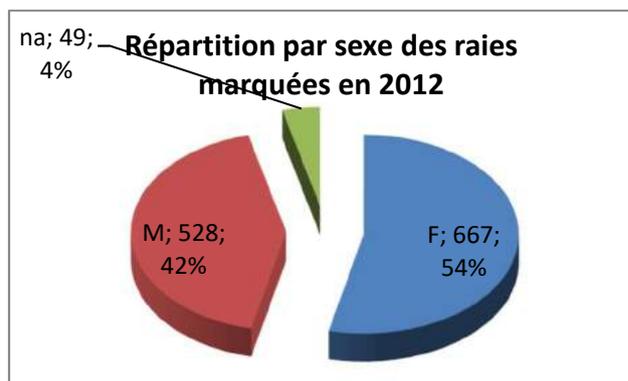


Figure 11 : répartition des individus marqués par sexe (na=non indiqué)

Enfin, 73 recaptures² ont été signalées en 2012, soit un taux de retour de 5.8%. Ce taux est jugé satisfaisant car il est supérieur au taux de 5% préconisé pour obtenir des analyses statistiques fiables et robustes.

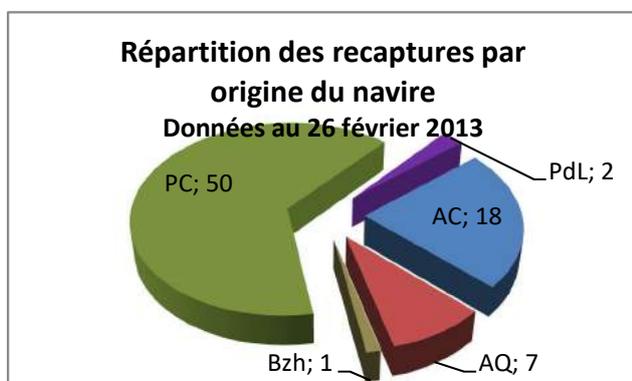


Figure 12 : répartition des recaptures par origine du navire



Figure 13 : répartition des recaptures par type d'engin de pêche (aucun=individu trouvé mort échoué)

Remarques :

Les professionnels ont signalé quelques problèmes liés au marquage :

- ▶ Problème de marques qui se prennent trop facilement dans les filets → consigne de laisser moins de jeu sur les individus de grande taille
- ▶ Souplesse de la tige + usure de la « tête d'épingle » → ne pas trop manipuler l'individu une fois la marque posée ou en cas de recapture
- ▶ Mauvaise interprétation de certains professionnels (captures non signalées) → amélioration de l'information
- ▶ Fouling sur certaines marques → nettoyage
- ▶ Blessures inhérentes à la pose → précaution lors de la pose

² +5 au moment de la rédaction cette synthèse



Figure 14 : exemples de problèmes signalés par les professionnels

2.2.4 - Projet PESCATLANTIQUE

Historique de l'implication de l'Agia sur la thématique du pescatourisme

Le pescatourisme a fait l'objet d'un travail de l'Agia, en 2006 et 2007, qui a permis d'aboutir à une synthèse réglementaire. A la suite des entretiens réalisés lors de cette étude et de la publication du rapport « *Le pescatourisme : Cadre juridique actuel et perspectives pour le développement d'activités touristiques dans les secteurs pêche et cultures marines* » (Mars 2007), un travail a été mené par le Bureau de la réglementation et du contrôle de la sécurité des navires (SM2) de la DAM (Direction des Affaires Maritimes) sur le cadre réglementaire du transport de passagers. Cela a conduit à la publication de deux notes de la DAM:

- ▶ Note du 11 janvier 2007, relative à l'embarquement occasionnel de passagers sur les navires de pêche ;
- ▶ Note du 20 juillet 2007, étendant l'application de la note du 11 janvier 2007 aux navires de pêche embarquant des passagers éco-touristes.

Dans le cadre du projet Interreg IVb PRESPO, l'Agia a pu reprendre le travail sur cette thématique sous le groupe de travail « diversification des activités », de 2009 à 2011.

Des expérimentations ayant vu le jour sur la façade atlantique durant cette période et des demandes ayant été faites à l'Agia pour travailler sur la mise en réseau des informations sur l'ensemble de sa façade, l'Agia a saisi cette opportunité pour proposer le projet PESCATLANTIQUE.

Présentation du projet

Plusieurs expérimentations de pescatourisme ont vu ou verront le jour sur la façade Agia. Il ne s'agit donc pas pour l'Agia d'en développer de nouvelles ou d'appuyer celles existantes, mais plutôt d'apporter un complément et une valeur ajoutée à ces expérimentations.

L'objectif de ce projet est donc de faciliter l'échange de compétences et de connaissances entre les professionnels qui ont et/ou qui souhaitent développer le pescatourisme. Cela permet également de créer un réseau des partenaires impliqués dans des expérimentations, de manière à coordonner les actions et à assurer le transfert des compétences et des connaissances. Ainsi, les professionnels hors groupe Axe4 bénéficient des mêmes informations que ceux appartenant à un groupe Axe4.

Le plan de travail a été divisé en 5 fiches actions :

- 1) Elaboration de la charte nationale « pescatourisme » en collaboration avec la DAM, la DPMA, le CNC, le CNPME et les acteurs de terrain, ainsi que sa convention d'application qui tient compte des spécificités locales ;
- 2) Travail de recherche sur la mise en place potentielle d'une marque afin d'apporter une reconnaissance de l'activité ;
- 3) Identifier les besoins en formation pour les professionnels pour répondre aux attentes des touristes ;
- 4) Elaboration de fiches méthodologiques pour orienter les professionnels dans leurs démarches de mise en œuvre de l'activité et appui à ces démarches (DUP, démarches administratives, équipements sécurité...) ;
- 5) Communication.

A ces actions réalisées en interne, s'ajoute une étude économique, réalisée par un sous-traitant³, sur la rentabilité du pescatourisme.

Résultats 2012

Présentation du projet en structure

Afin d'initier au mieux le projet PESCATLANTIQUE, la première étape de travail identifiée a été de rencontrer les structures professionnelles de la pêche et des cultures marines et/ou les structures liées à une activité de pescatourisme de la façade Aglia.

Les objectifs de ces rencontres étaient multiples :

- ▶ Présenter le projet
- ▶ Etoffer le réseau du projet
- ▶ Echanger sur le plan de travail prévu initialement et si besoin, le faire évoluer afin de répondre au mieux aux attentes des professionnels

Un contact permanent existe avec la personne référente sur le sujet au sein du CNPME. Une approche équivalente a pu être mise en place avec le CNC en cours d'année 2012.

Ces rencontres sont globalement positives et bénéfiques pour le projet. En effet, les personnes rencontrées ont jugé le sujet intéressant, que leur territoire dispose ou non d'une telle offre. Lors des rencontres, même si aucun professionnel ne faisait ou ne souhaitait faire du pescatourisme, les rendez-vous avaient plutôt un rôle informatif et permettaient aux personnes rencontrées de rester en veille sur le sujet.

Quelques remarques sur le plan de travail ont été formulées :

- ▶ Concernant la charte nationale, l'importance d'y associer une convention d'application reprenant les spécificités locales.
- ▶ Sur la marque, la reconnaissance de l'activité doit passer par un signe officiel, type marque collective.
- ▶ Au sujet des formations, les conchyliculteurs de Sud Atlantique doivent déjà suivre des formations complémentaires pour accueillir plus de 2 passagers. D'autre part, les enquêtes

³ Le candidat retenu pour cette offre à l'issue de l'appel d'offres est la Cellule Mer de CAPACITES.

de satisfaction faites sur Arcachon montrent que les touristes viennent pour le caractère authentique du pescatourisme et non pour avoir un discours pré-formaté. La nécessité de formation supplémentaire n'est donc pas pertinente.

- ▶ De nouveaux sujets à aborder dans les fiches méthodologiques ont été proposées (organisation d'une démarche collective, briefing et débriefing de la sortie...).
- ▶ Il a également été demandé à l'Agia d'être attentive aux résultats de l'étude économique sur la rentabilité du pescatourisme en ne fournissant pas une position tranchée et définitive.

Avancement des fiches actions

Charte nationale

Après avoir récupéré les diverses chartes en vigueur sur le pescatourisme, l'Agia a fourni une première version au réseau. Depuis lors, des corrections et des commentaires sont régulièrement apportées afin d'aboutir à un document qui soit le plus complet possible.

Ce travail initialement envisagé sur les 6 premiers mois du projet a finalement été étendu afin d'aboutir à un document clair et qui puisse être repris ultérieurement par n'importe quel professionnel et/ou démarche collective. Ce délai se justifie également par la demande de réaliser, comme un document à part entière, une convention d'application.

Marque

De nombreux échanges ont eu lieu avec l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) pour connaître la valeur réelle de la marque déposée par l'association Marco Polo et le CLPMEM du Var en 2009. Etant donné que le terme « pescatourisme » est repris dans les arrêtés nationaux, il est tombé en déchéance et ne peut donc plus faire l'objet d'un cahier des charges.

Initialement déposée pour éviter les utilisations abusives, la marque ne sert donc aujourd'hui plus à cet effet. La solution pour protéger l'activité serait donc de mettre en place une marque collective.

Formation

Aucun besoin spécifique n'étant apparu, cette fiche a été clôturée.

Fiches méthodologiques

Un premier contact a été pris avec l'IMP (Institut Maritime de Prévention) pour savoir si des fiches types sur le DUP (Document Unique de Prévention) existaient. Ce n'est apparemment pas le cas et l'IMP est prêt à travailler sur cette question avec l'Agia.

La constitution des autres fiches méthodologiques prévues dans le projet a été alimentée par les documents récupérés sur les territoires pratiquant déjà du pescatourisme.

Etude économique sur la rentabilité du pescatourisme

Le prestataire a tenu ses engagements de délai et de plan de travail pour cette étude. Une première version a été fournie en décembre 2012, pour une finalisation en début d'année 2013.

Groupe de travail national

L'Agia est la structure organisatrice des réunions du GT national. A ce titre, l'Agia planifie, organise, anime et rédige le compte-rendu de ces réunions. Trois rencontres ont eu lieu en 2012 :

Date	Présent	Sujet
7 juin 2012	CNPMEM, CRC AA, DAM, DPMA, Marco Polo	Point règlementaire après la publication des réglementations liées à la pêche Première discussion sur la charte nationale Développement de l'ittitourisme (Méditerranée)
13 septembre 2012	CRC AA, CDPMEM33, Marco Polo, DAM, CNPMEM, DPMA, DGAL, DGCCRF	Charte national + convention d'application Point sur la marque déposée par Marco Polo et le CLPMEM du Var Extension du pescatourisme vers l'hébergement et la restauration (Méditerranée)
23 novembre 2012	CRC AA, CNC, Marco Polo, DGCCRF, DGAL, CDPMEM33, CNPMEM	Charte nationale + convention d'application Bilan des échanges avec l'INPI sur la marque Extension du pescatourisme vers l'hébergement et la restauration (Méditerranée)

Ces réunions sont également l'occasion d'échanger de manière enrichissante avec les administrations centrales sur les aspects règlementaires.

Communication

L'Aglia réalise et diffuse par mails une revue de presse. Initialement sur une base mensuelle, l'Aglia a adapté la fréquence de cette revue de presse en fonction de l'actualité. Ce sont donc 28 articles ou documents parus dans la presse ou internet qui ont été diffusés au réseau pescatourisme.



Afin d'identifier clairement le projet auprès des structures locales, un logo de projet a été réalisé.



En juin 2012, après la publication d'une doctrine locale par la DIRM Sud Atlantique, les professionnels ont demandé une information sur cette doctrine à l'Agria. En effet, cette doctrine avait pour objectif de clarifier le passage des notes de 2007 aux réglementations nationales, notamment pour les professionnels qui avaient déjà passé leur visite de sécurité pour 2012. L'Agria a donc réalisé et édité une lettre d'information.



Un second numéro a été initié en décembre 2012 afin de présenter les résultats des activités de pescatourisme sur la façade Agria. Il sera finalisé en début d'année 2013.

2.2.5 - Projet CGV – Concertation pour une pêche Durable sur la Grande Vasière

Genèse et objectifs du projet :

L'engagement 14c du Grenelle de la mer prévoit : « *d'expérimenter une approche écosystémique et concertée des pêches à travers la mise en place d'unités d'exploitation et de gestion concertées (UEGC) sur 6 pêcheries pilotes. [...] Il s'agit d'associer les pêcheurs et les autres usagers de la zone, de partager un constat, de définir les objectifs communs à long terme (environnementaux, sociaux et économiques) et de mettre en place des plans de gestion à long terme [...].* »

La Grande Vasière du Golfe de Gascogne est un territoire doté d'intérêts divers que ce soit d'un point de vue économique, social et écologique. Elle s'étend sur près de 8 000 km² depuis la pointe de Penmarch jusqu'au plateau de Rochebonne. Près de 800 navires de pêche dépendent de ce territoire privilégié pour de nombreuses espèces benthiques et démersales. Cette grande vasière est le lieu privilégié du métier de la langoustine.

Après de nombreuses réunions entre professionnels, scientifiques et ONGs, il a été décidé :

- 1) d'expérimenter la mise en place d'une UEGC sur le territoire de la grande vasière du Golfe de Gascogne en s'appuyant sur le métier de la langoustine comme « exemple pilote ».
- 2) que le pilote de cette expérimentation soit l'AGLIA

Le programme CGV est l'un des 3 projets engagés au niveau national par le groupe de travail UEGC et le plus avancé. Le dossier Guyanais n'aboutira sans doute pas car le dossier de financement n'a pas été déposé et le dossier du Var a commencé avec environ 6 mois de retard.

Durée et financement :

Ce projet a une durée de 2 ans. Il a débuté au 1^{er} janvier 2012 et s'achèvera au 31 décembre 2013. Il est financé par le FEP, l'Etat et les 4 Régions de la Façade Atlantique pour un total de 303.000 €.

Objectifs généraux

Les objectifs généraux du projet peuvent être résumés de la manière suivante :

- Expérimenter le concept de pêche
 - Expérimenter une gestion à long terme
 - Expérimenter une approche multispécifique/écosystémique
 - Expérimenter la concertation entre les acteurs de la gestion : ONGs, professionnels, scientifiques, administration, élus
- ➔ Cette expérimentation doit se faire en impliquant au maximum les professionnels navigants.

Ce projet a comme objectif d'expérimenter de nouveaux concepts qui ne sont pas encore maîtrisés d'une manière générale et encore moins pour le Golfe de Gascogne.

Au niveau national, un bilan de l'ensemble des expérimentations UEGC sera fait à la fin de l'année 2013.

La mise en place de cette unité d'exploitation et de gestion concertée s'articule autour de trois axes complémentaires :

- Axe 1 : La définition de la pêche et des indicateurs écologiques, économiques et sociaux
- Axe 2 : Le diagnostic partagé (ressources, environnement, marché, critères sociaux)
- Axe 3 : La mise en œuvre de simulation de scénarios sur la perspective « RMD langoustine » en tenant compte des aspects socio-économiques et la proposition de méthodes pour une gestion à long terme

Partenaires et gouvernance :

Une plateforme de concertation pour « piloter » le projet :

Cette plateforme de concertation est présidée par un professionnel de la pêche : Thierry EVAIN patron du Quentin-Grégoire – chalutier langoustinier du Croisic.

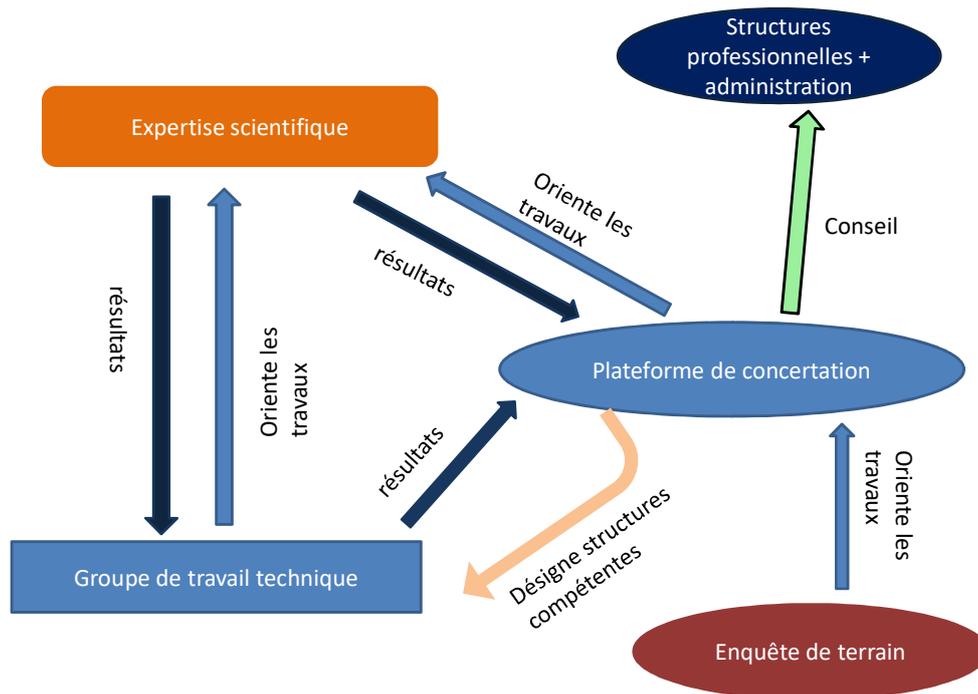
Les travaux du projet sont orientés et les résultats sont discutés, affinés et validés au sein d'une plateforme de concertation qui regroupe différentes structures :

- ✓ **L'AGLIA** en tant que structure porteuse du projet. L'Aglia assure la coordination, l'animation, le travail technique et la gestion administrative du projet.
- ✓ **Le CCR-Sud**, établira le lien entre ce projet et l'ensemble des flottilles concernées par sa zone de compétence en particulier celles opérant sur la Grande-Vasière. Le CCR-Sud pourra permettre de remonter les résultats du projet aux instances européennes.
- ✓ **Le CNPMEM** assure la cohérence du projet avec les réflexions et orientations de gestion professionnelle (notamment par le biais de la Commission espèces benthiques et démersales du Golfe de Gascogne).
- ✓ **Les comités régionaux et comités départementaux des pêches : Bretagne, Pays de Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine**, apporte une vision plus fine des enjeux régionaux de la pêche.
- ✓ **L'ANOP et La FEDOPA** ; qui regroupent à elle deux, l'ensemble des Organisation de Producteurs de la façade Atlantique Française, jouent entre autre un rôle prépondérant sur les questions de marché.
- ✓ **L'Ifremer** ; apporte son expertise scientifique sur les différentes thématiques abordés dans le cadre du projet
- ✓ **WWF, France Nature Environnement, Planète-Mer et Pêche et développement**, sont les quatre ONGs impliquées initialement dans les débats. Dans les faits, *Pêche et Développement* et *France Nature Environnement* bien qu'intéressés par le principe de l'UEGC ne s'impliquent pas dans le projet, faute de moyens humains et financiers.

Le mode décisionnel repose sur la concertation et le consensus entre les structures membres de la plateforme de concertation. En cas de désaccord d'une minorité de structures à une décision, il sera fait mention du ou des dissidents et de leurs motifs.

Des groupes de travail techniques ont été créés en fonction des objectifs et des orientations de la plateforme de consultation.

Le fonctionnement de la plateforme peut être schématisé de la manière suivante :



Une charte définissant « les règles de conduite » les modalités de contrôle de l'information et de communication autour du projet a été proposée en début d'expérimentation. Elle a été signée par l'ensemble des membres de la plateforme.

En dehors des réunions, les membres de la plateforme de concertation sont régulièrement tenus informés des avancées du projet par courriers électroniques.

Actions menées en 2012 :

Mise en place de la démarche:

La démarche et la dynamique collective ont été lancées par la première réunion de plateforme qui a eu lieu à Nantes le 27 mars 2012. Cette réunion a été l'occasion d'élire le Président de la Plateforme, de valider le fonctionnement et la gouvernance du projet et d'orienter les travaux des 4 premiers groupes de travail.

Des enquêtes de terrain pour entendre et impliquer les acteurs :

Une dizaine d'enquêtes ont été réalisées pour mieux comprendre les problématiques de terrain et pour compléter et de hiérarchiser les enjeux.

L'effort d'échantillonnage est faible et les résultats sont donc à interpréter avec précaution et indiquent des tendances qui devront être vérifiées. Les principaux enjeux soulevés par les patrons enquêtés sont les suivants : l'efficacité énergétique des outils de production, le maintien de l'activité et la visibilité à long terme. Les problématiques de terrain sont essentiellement liées aux conflits de métiers. Les patrons jugent pertinent les objectifs du programme CGV toutefois, il apparaît

nécessaire d'apporter des résultats concrets qui amélioreront leur quotidien. En cela, la poursuite de l'enquête permettra de mieux cerner les actions qui pourront être envisagés.

Groupes de travail

Les premières phases du projet sont réalisées à travers 4 groupes de travail techniques :

- GT1 : Définition de la pêche
- GT2 : Socio-éco marché
- GT3 : Milieu marin
- GT4 : Ressource

Chacun de ces groupes de travail est animé par un référent élu par la plateforme de concertation.

GT1 : définition de la pêche (réfèrent : AGLIA)

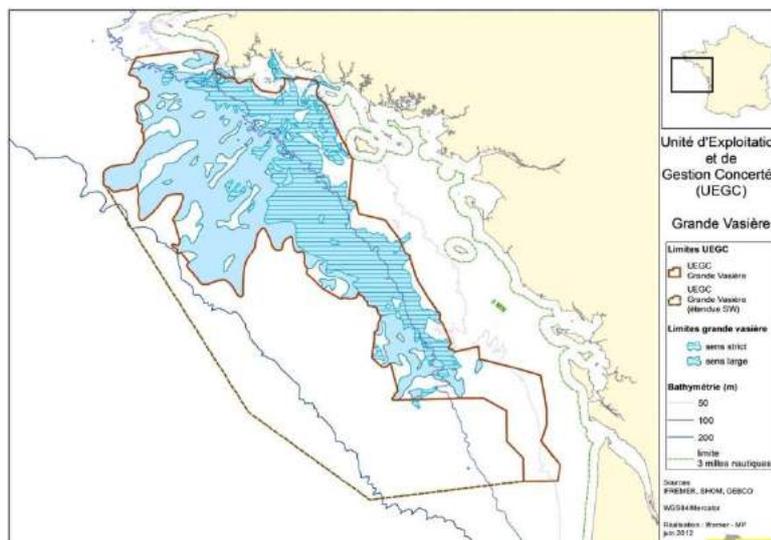
Objectifs initiaux : Groupe de travail transversal qui alimente les autres groupes en données pour :

- ✓ Affiner le périmètre d'étude Grande Vasière
- ✓ Définir l'activité de pêche sur la zone
- ✓ Alimenter les autres groupes en données

Actions :

La première réunion du GT a eu lieu le 24 mai 2012 à Lorient. L'objectif de cette réunion était d'établir le calendrier d'actions ainsi que les critères de définition précis de l'UEGC.

Les membres de ce GT ont travaillé sur deux périmètres : un périmètre restreint correspondant à la définition sédimentologique de la Grande Vasière ciblé sur l'activité langoustinière, un périmètre élargi qui englobe plus largement une activité sur le merlu (Cf. Carte).



Pour l'instant le périmètre défini est le périmètre en rouge. Le périmètre élargi aux pointillées doit être discuté lors d'une prochaine réunion en janvier 2013. Afin d'éclairer le choix, une étude comparative des deux périmètres a été établie sur la base des fiches secteur produites par l'IFREMER.

Cinq fiches sur l'activité des navires fréquentant la Grande Vasière ont

été produites par l'IFREMER sur lesquelles plusieurs retours ont été faits sur le fond et sur la forme :

- 4 fiches (2008/2009/2010/2011) sur le périmètre UEGC (rouge)
- 1 fiche (2008) sur le périmètre élargi (pointillé)

Ces fiches reprennent plusieurs informations. Par exemple : les chiffres clés, la description des flottilles, l'origine géographique, la fréquentation de la zone, l'engin de pêche, la production, les ports de débarquements, l'activité des navires étrangers géolocalisés,...

GT2 : socio-éco-marché (référent : ANOP)

Objectifs initiaux :

- ✓ Définir les indicateurs socio-économiques pertinents pour qualifier la pêcherie avec un focus sur la flottille langoustinière
- ✓ Simuler l'évolution de ces indicateurs en fonction des outils de gestion
- ✓ Réaliser une étude sur le marché de la langoustine
- ✓ Etablir des stratégies de valorisation de la langoustine vivante du Golfe

Actions :

La première réunion de ce groupe de travail a eu lieu le 21/05/12 à Lorient. Elle a permis de définir les enjeux et les objectifs de ce groupe. Pour permettre de répondre à ces enjeux et à ces questions, il a été décidé de mettre en œuvre deux études.

Un appel d'offre a été lancé durant l'été 2012. Le cahier des charges a été rédigé et diffusé sur le site de l'AGLIA en juillet. Les prestataires ont été sélectionnés fin septembre 2012 par un comité réunissant les membres de ce groupe de travail.

Première étude : Capacités – Cellule Mer

-Définir des indicateurs socio-économiques :

- sur l'ensemble de la filière concernée par l'activité de pêche sur la Grande Vasière
- Focus sur la flottille langoustinière

-Simulation de l'évolution des indicateurs en fonction de différentes options de gestion / seuils d'alerte

Au préalable, cette étude a nécessité de faire la demande à la DPMA de la liste de navires fréquentant la Grande Vasière. Le suivi de cette requête s'est étalé de septembre à décembre 2012.

Deuxième étude : ViaAqua/ Capacités – Cellule Mer

-Etude de marché sur la langoustine vivante du Golfe de Gascogne

- Bilan du marché, produit concurrent, tendances récentes,...
- Circuits de distribution et contraintes logistiques
- Mode de consommation

-Développement d'une stratégie de commercialisation et plan d'actions associé

- Dynamiser le marché
- Plus-value à la production

La réunion de lancement des études a eu lieu le 09/11/12 à Nantes.

GT3 : milieux marin (référent : AGLIA)

Objectifs initiaux :

- ✓ Etat des lieux des connaissances du milieu Grande Vasière

- ✓ Identifier les besoins pour améliorer les connaissances du milieu marin
- ✓ Etat des lieux des connaissances interaction engin/habitat

Actions :

Le groupe s'est réuni une première fois le 3 juillet 2013 à Lorient.

Plusieurs présentations scientifiques ont été faites à cette occasion :

- ✓ *Cadre institutionnel: OSPAR, DCSMM*
- ✓ *Le Benthos de la Grande Vasière (Hily, IUEM)*
- ✓ *Forces d'un chalut sur les fonds marins (F.Théret/Scapêche)*
- ✓ *Synthèse des travaux expérimentés pour diminuer l'impact sur le fond (B.Vincent/IFREMER)*
- ✓ *Effet de la pêche sur les communautés benthiques (P.Laffargue /IFREMER)*

Ces présentations ont été l'occasion de dresser un bilan des connaissances existantes et manquantes sur la Grande Vasière.

Ce bilan sera formalisé en 2013 afin qu'il puisse être partagé par les membres du groupes et de la plateforme.

GT4 ressource (réfèrent : CNPMEM)

Objectifs initiaux :

- ✓ Bilan des connaissances et de l'exploitation des principaux stocks exploités sur la Grande Vasière
- ✓ Modalités d'amélioration des connaissances

Actions :

Une première réunion de ce groupe a eu lieu le 15 octobre 2012 à Paris. Elle a permis de balayer les différents thèmes qui seront abordés dans ce groupe :

- ✓ *Méthodologie d'évaluation*
- ✓ *Etat des ressources exploitées*
- ✓ *La problématique rejets*
- ✓ *La science participative*

Par ailleurs, plusieurs documents ont été rédigés en 2012 et seront validés par le groupe en 2013 : une note sur le MSY, le bilan de la saison de pêche à la langoustine en 2012 à partir des données des OPs, bilan des connaissances sur les principaux stocks exploités sur la Grande Vasière

Une étude de faisabilité sur la mise en place d'un questionnaire type « North sea Stock survey » a débuté et sera finalisée d'ici la fin du programme.

Afin d'informer de manière large le maximum de navigants, une lettre d'information a été rédigée et envoyée à l'ensemble des patrons détenteurs d'une licence « langoustine » du Golfe de Gascogne en Septembre 2012. Cette lettre expose le contexte et les objectifs du programme, il présente les différentes parties prenantes et les actions qui sont engagées.



Le partenariat monté autour de ce projet réunit outre l'AgLIA, Ship Studio (chef de file), Masson Marine, le CRPMEM de Bretagne, MPI et GTN. La DGA, via le Bassin d'Essais des Carènes est partenaire associé.

Ce projet fait suite aux dossiers « optibulbe » et « tuyère de Schneeklut » menés en lien avec Ship Studio et qui avaient abouti à l'expérimentation réussie d'un stator sur un chalutier de fond du Guilvinec (expérimentation Marie-Alexandra).

Les moyens mobilisés dans le cadre du projet ont permis d'envisager un projet ambitieux notamment par l'utilisation des moyens technologiques sophistiqués disponibles au Bassin d'essais des Carènes.

En 2012, ce projet a connu un point d'arrêt lié à une question de délai de versement du deuxième acompte de la subvention.

Les actions qui devaient être portées en 2012 ont donc été reportées sur 2013 dans l'attente du versement de cet acompte.

3. L'observatoire des pêches et des cultures marines du golfe de Gascogne.

3.1- Fonctionnement

Créé en 1997 en vue de fournir des informations et des analyses fiables à l'AgLIA, l'Observatoire des pêches et des cultures marines du golfe de Gascogne s'appuie sur un partenariat développé avec :

1. L'IMA, Institut des Milieux Aquatiques de Bayonne, qui est en charge de l'axe « Ressources Vivantes » de l'Observatoire. Son Objectif est d'améliorer la connaissance des espèces exploitées du golfe de Gascogne dans les domaines des pêches et des cultures marines, en s'intéressant à la ressource et aux divers aspects de son exploitation.
2. Le LEMNA, Laboratoire d'Economie de l'Université de Nantes, qui est en charge de l'axe socio-économique de l'Observatoire, collectant les données de production, de transformation et de commercialisation des produits de la pêche et des cultures marines à

des fins d'analyses dans le cadre de deux démarches : Macro économique (globale) et micro économique (l'entreprise) au niveau des filières pêches et cultures marines.

L'ouverture souhaitée du partenariat scientifico-technique de l'Observatoire s'est traduite en 2009 puis en 2010 par la participation du CREA, du CGO et du réseau NAUTIL aux travaux sur les mutations dans le secteur conchylicole.

Dès la fin 2011, il a été décidé de mettre en œuvre un appel à concurrence pour les prochaines études de l'Observatoire. C'est ainsi que depuis octobre 2011 les prestataires sont sélectionnés sur la base d'un appel à concurrence.

3.2- Les travaux de l'Observatoire en 2012

3.2.1 - Le suivi des activités pêches et cultures marines

- Suivi socio économique des filières pêches maritimes et aquaculture réalisé par CAPACITES
- Suivi des résultats économiques et analyse financière des entreprises de pêche réalisée par CAPACITES
- Etat des lieux des ressources halieutiques (repères halieutiques) réalisé par l'IMA



3.3- Communication et information

Site web de l'Agria

Le site Web de l'Agria www.agria.fr est opérationnel depuis 2003, il constitue un vecteur privilégié pour la diffusion des informations et des travaux de l'Agria.

En 2012, il a fait l'objet de près de 41.000 visites



4. Comptes annuels de l'Agia – Exercice 2012

4.1- Approche générale

L'exercice 2012 a été clôturé avec un excédent « consolidé » de 3 769,08 €.

Ce résultat positif se retrouve sur les charges d'exploitation et les produits exceptionnels pour un total de 5 177,39€ compensé par des charges financières qui s'élèvent à 1 408,65€.

Le résultat d'exploitation s'explique notamment par les économies réalisées en 2012 sur différents postes qui amènent à présenter un résultat positif pour le volet fonctionnement. Celui-ci est compensé par les résultats déficitaires constatés sur plusieurs projets.

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
16 856 €	82 865 €	-14 2831 €	49 982 €	-14 766 €	21 423 €	58 988 €	3 769,08 €

4.2- Volet fonctionnement

Le volet « Fonctionnement » de l'AGLIA est financé par les cotisations des Régions et par les cotisations des autres membres. A noter également la participation prévisionnelle de la Région Aquitaine à hauteur de 14049 € au financement du colloque annuel de l'Agia.

FONCTIONNEMENT

PRODUITS		CHARGES	
cotisation Région Bretagne	65 000,00 €	fournitures - entretien - maintenance	7 643,85 €
cotisation Région Pays de la Loire	65 000,00 €	colloque annuel	13 729,48 €
cotisation Région Poitou-Charentes	65 000,00 €	abonnement revues	305,00 €
cotisation Région Aquitaine	65 000,00 €	séminaires	836,80 €
sub. colloque Rég. Bretagne		petit équipement	194,16 €
sub. colloque Rég. PdL		CCR	66 788,58 €
sub. colloque Rég. Poit.-Char.		Assurance et mutuelle	12 011,19 €
sub. colloque Rég. Aquitaine	14 049,46 €	Honoraires	14 407,64 €
cotisation autres membres	1 500,00 €	Imprimeurs - brochures	1 464,01 €
produits exceptionnels	29 320,81 €	missions déplacement	7 720,77 €
		loyers	7 462,32 €
		téléphone - fax - internet	5 603,50 €
		affranchissement	3 573,66 €
		impôts - taxes	5 365,36 €
		salaires	86 722,87 €
		charges sociales	27 806,35 €
		Formation continue	693,93 €
		dotations aux amortissements	2 262,95 €
		charges financières	1 865,33 €
		Charges exceptionnelles	5 694,44 €
TOTAL	304 870,27 €		272 152,19 €
EXCEDANT OU DEFICIT		32 718,08 €	

Le total des charges de fonctionnement s'élève à 272 152,19 €, en diminution de 9,22 % par rapport à l'exercice précédent. Ces diminutions de charges se retrouvent essentiellement au niveau des postes suivants : fournitures administratives (-64%), impressions et brochures (-67%), frais de déplacement du colloque (-70%), frais d'invitation du colloque (-41%) et affranchissement (-36%). Toutefois, d'autres postes ont subis des augmentations : frais de déplacements pour le fonctionnement (+45%), dotations aux amortissements (+116%), assurance (+5%), loyers (+4652 €), entretiens et réparations (+736%), téléphone (+43%), internet (+140 %). Ces dernières charges étant liées aux surcoûts induits par le changement de locaux lors du dégât des eaux subi à Rochefort.

4.3- Volet Observatoire

Le volet « Observatoire » de l'AGLIA est financé par les Régions Aquitaine, Poitou-Charentes, Pays de la Loire et Bretagne. L'ensemble de ces participations s'établit à 93 687,50 €.

Les charges sont essentiellement constituées d'études pour 86 640,11 € soit 86 % des dépenses affectées à l'Observatoire. Le reste des charges se répartissant entre les frais bancaires, la gestion du site internet et la communication et le coût d'une enquêtrice embauché en 2012 pour assurer une partie des enquêtes de l'étude sole.

Le déficit constaté cette année est lié à la prise en charge de cette enquêtrice pour l'observatoire 2011 alors que les subventions pour l'observatoire 2011 n'ont pas été perçues. Cela devra se régler sur le prochain exercice.

OBSERVATOIRE			
PRODUITS		CHARGES	
cotisation Région Bretagne	10 959,50 €	Etudes IMA	7 100,00 €
cotisation Région Pays de la Loire	27 576,00 €	Etudes CAPACITES	79 540,11 €
cotisation Région Poitou-Charentes	27 576,00 €	Frais Bancaires	5 924,51 €
cotisation Région Aquitaine	27 576,00 €	Site internet	1 284,50 €
		Déplacements	1 866,37 €
		Invitation	85,00 €
		Salaires + charges sociales	4 247,39 €
TOTAL	93 687,50 €		100 047,88 €
EXCEDANT OU DEFICIT		-6 360,38 €	

4.4- Volet MAIA

Pour 2012, ce projet présente un déficit de 21 919,68 € justifié par l'autofinancement de l'Agia sur ce projet. Il se répartit au niveau des charges principalement sur les postes d'animation et de coordination pour 50 788,76 € et sur les déplacements pour 23 146 €.

Pour les produits, le FEDER représente la plus grande part soit 50 877 € et le reste des subventions se répartissent entre les régions pour financer le volet RaieBECA de ce projet MAIA.

	2012
FEDER	50 877,00 €
Région Aquitaine RB	1 629,00 €
Région Poitou-Charentes RB	2 295,00 €
Région Pays de la Loire RB	1 629,00 €
Région Bretagne RB	1 629,00 €
TOTAL PRODUITS	58 059,00 €
Animation coordination	50 788,76 €
Déplacement	23 146,70 €
Certificat dépenses	1 853,61 €
Communication études	3 471,98 €
Divers	717,63 €
TOTAL DEPENSES	79 978,68 €
DEFICIT	-21 919,68 €

4.5- Volet Pescatlantique

Le dépenses de ce projet pour l'année 2012, s'établissent à 25 777,41 € et sont constituées pour une grande partie de frais de personnel pour la coordination du projet (13 203,93 €) et d'études (10 838,75 €).

Ces dépenses sont couvertes par des participations régionales à hauteur de 14 141 €, réparties à entre les Régions et des subventions de l'Etat et de l'Europe pour 5195 € chacun.

Le déficit constaté en 2012 sera rattrapé en 2013 par un excédant équivalent.

	2012	Prévisionnel 2013	TOTAL
FEP	5 195,00 €	18 046,00 €	23 241,00 €
Etat	5 195,00 €	18 046,00 €	23 241,00 €
Région Aquitaine	3 867,00 €	13 564,00 €	17 431,00 €
Région Poitou-Charentes	2 541,00 €	14 890,00 €	17 431,00 €
Région Pays de la Loire	3 866,50 €	13 564,50 €	17 431,00 €
Région Bretagne	3 866,50 €	13 564,50 €	17 431,00 €
TOTAL PRODUITS	24 531,00 €	91 675,00 €	116 206,00 €
Coordination	13 203,93 €	50 002,07 €	63 206,00 €
Etudes	10 838,75 €	10 161,25 €	21 000,00 €
Communication	1 734,73 €	30 265,27 €	32 000,00 €
TOTAL DEPENSES	25 777,41 €	90 428,59 €	116 206,00 €
DEFICIT	-1 246,41 €	1 246,41 €	0,00 €

4.6- Volet Concertation Grande Vasière

Le budget de ce projet s'établit à 81 467,78 € en dépenses pour l'exercice, constituées pour 60% de frais de personnel (49 167,11 €) et de prestation de service (études) engagées en 2012 pour 27 298,80 € soit 33 % du montant total des dépenses.

Le financement est assuré pour près de la moitié par les Régions de l'Agria, le reste étant financé par l'Etat (MEDDE et MAAP) et l'Union Européenne. L'excédent constaté cette année devrait être annulé sur la durée du projet selon le prévisionnel ci-après :

	2012	Prévisionnel 2013	TOTAL
FEP	16 294,00 €	44 306,00 €	60 600,00 €
Etat (MEDDE / MAAP)	26 884,00 €	73 106,00 €	99 990,00 €
Région Aquitaine	2 851,00 €	7 754,00 €	10 605,00 €
Région Poitou-Charentes	10 999,00 €	29 906,00 €	40 905,00 €
Région Pays de la Loire	10 998,00 €	29 907,00 €	40 905,00 €
Région Bretagne	13 452,50 €	36 542,50 €	49 995,00 €
TOTAL PRODUITS	81 478,50 €	221 521,50 €	303 000,00 €
Frais de personnel	49 167,11 €	87 012,89 €	136 180,00 €
Frais administratif	3 559,35 €	6 140,65 €	9 700,00 €
Analyses scientifiques		48 269,00 €	48 269,00 €
Information / Diffusion	1 442,52 €	28 557,48 €	30 000,00 €
Etudes/Prestations	27 298,80 €	51 552,20 €	78 851,00 €
TOTAL DEPENSES	81 467,78 €	221 532,22 €	303 000,00 €
EXCEDENT ou DEFICIT	10,72 €	-10,72 €	0,00 €

4.7- OPTIPROPULSEUR

Malgré l'absence de subventions sur l'année 2012, l'Agria a engagé des dépenses à hauteur de 1 469.15 € réparties entre les coûts opérationnels (150.22€) et les frais de déplacement (1 318.93€).

4.8- Audit

Le coût de l'audit s'élève à 27 749,60 € pris en charge par les quatre régions à part égales.

Le déficit est de 80 cts lié à des arrondis dans les subventions.

	2012
Région Aquitaine	6 937,40 €
Région Poitou-Charentes	6 937,40 €
Région Pays de la Loire	6 937,00 €
Région Bretagne	6 937,00 €
TOTAL PRODUITS	27 748,80 €

Honoraires audit	27 749,60 €
TOTAL DEPENSES	27 749,60 €
EXCEDENT ou DEFICIT	-0,80 €

4.9- Bilan de l'Aglia

Le total du bilan de l'Aglia s'établit au 31 décembre 2012 à 918 407,55 €.

Il est notamment composé à l'actif, d'actifs immobilisés pour une valeur de 2 592,73 € et d'actifs circulants évalués à 915 814,82 € essentiellement composés de subventions à recevoir (915 798,67 €).

Au passif, les fonds associatifs sont en légère augmentation par rapport aux années précédentes et s'élèvent à 315 509,20 €. Ils se composent des fonds propres pour 311 740,12 € et du résultat de l'exercice excédentaire de 3 769,08 €. En ce qui concerne les dettes celles-ci ont augmentées pour revenir à 602 898,35 € soit au niveau de 2010 (553 696,80 €). Elles se composent pour la plus grande part de produits constatés d'avance pour 285 734,28 € et pour la part restante des dettes fournisseurs pour 127 794,18 €, de concours bancaires court terme à hauteur de 138 549,08 € et de dettes fiscales et sociales pour 50 091,61 €.

ANNEXES

ASSOCIATION AGLIA

Quai aux vivres
Forum des Marais

17314 ROCHEFORT CEDEX

Exercice 2012

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS	3
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Compte de résultat	6
ANNEXE COMPTABLE	8
DETAIL DES COMPTES	18
Bilan Actif détaillé	19
Bilan Passif détaillé	21
Compte de résultat détaillé	23
ANALYSE DE BILAN	29
ETATS DE GESTION	38
Soldes Intermédiaires de Gestion	39

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

Du 01/01/2012 au 31/12/2012

ACTIF	Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012			01/01/2011 au 31/12/2011
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 960.24	1 948.96	11.28	383.19
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels, ...				
Autres immobilisations corporelles	8 933.53	7 114.08	1 819.45	1 494.22
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	762.00		762.00	762.00
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	11 655.77	9 063.04	2 592.73	2 639.41
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres appros				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances redevables et comptes rattachés				
Autres	915 798.67		915 798.67	576 085.19
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	16.15		16.15	36 532.55
Charges constatées d'avance				545.38
TOTAL (III)	915 814.82		915 814.82	613 163.12
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	927 470.59	9 063.04	918 407.55	615 802.53

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

Du 01/01/2012 au 31/12/2012

PASSIF	Du 01/01/2012 au 31/12/2012	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles	311 740.12	252 751.69
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	3 769.08	58 988.43
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	315 509.20	311 740.12
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	138 549.08	87 535.01
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 794.18	136 382.23
Dettes fiscales et sociales	50 091.61	75 661.00
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	729.20	4 484.17
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	285 734.28	
TOTAL (V)	602 898.35	304 062.41
Ecarts de conversion passif	(VI)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	918 407.55	615 802.53

ASSOCIATION AGLIA
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2012 au 31/12/2012

		Du 01/01/12 au 31/12/12	Du 01/01/11 au 31/12/11
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue (biens et services)		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	562 245.12	841 832.00
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	13 977.53	
	Cotisations	1 500.00	1 500.00
	Autres produits	1.25	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		577 723.90	843 332.00
CHARGES D'EXPLOITATION	Achat de marchandises		8 409.08
	Variation des stocks de marchandises		
	Achats stockés d'approvisionnements		
	Variation des stocks d'approvisionnements		
	Autres charges externes	273 273.89	423 060.02
	Impôts, taxes et versements assimilés	13 511.62	23 122.46
	Rémunérations du personnel	200 232.18	269 956.99
	Charges sociales	86 319.09	113 070.81
	Dotations aux amortissements et dépréciations	2 262.95	1 043.86
		Sur immobilisations : dotations aux amortissements	
		Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	
		Sur actifs circulants : dotations aux dépréciations	
	Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association			
Autres charges		62.20	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)		575 599.73	838 725.42
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)		2 124.17	4 606.58
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)			
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	0.34	0.32
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		0.34	0.32
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 408.65	6 590.71
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		1 408.65	6 590.71
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)		-1 408.31	-6 590.39
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 823.74	64 300.69
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	50.00	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		

ASSOCIATION AGLIA
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2012 au 31/12/2012

		Du 01/01/12 au 31/12/12	Du 01/01/11 au 31/12/11
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		9 873.74	64 300.69
CHARGES EXCEPTION.	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 820.52	3 328.45
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		6 820.52	3 328.45
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)		3 053.22	60 972.24
Participation des salariés aux résultats (V)			
Impôt sur les bénéfices (VI)			
SOLDE INTERMÉDIAIRE <small>(I + III + V + VII) - (II + IV + VI + VIII + IX + X)</small>		3 769.08	58 988.43
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS			
ENGAGEMENTS	Sur apports		
	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels		
	Sur legs et donations		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES			
TOTAL DES PRODUITS		587 597.98	907 633.01
TOTAL DES CHARGES		583 828.90	848 644.58
EXCÉDENT OU DÉFICIT		3 769.08	58 988.43
PRODUITS	ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
TOTAL PRODUITS			
CHARGES	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES			
TOTAL		3 769.08	58 988.43

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2012 au 31/12/2012

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général 1999, règlement CRC 1999-03 et des règlements CRC 2002-10, 2003-07 et 2004-06.

Pour l'application de ces règlements, l'entreprise a choisi la méthode prospective.

Les principales méthodes sont les suivantes :

Comptabilisation des subventions :

Les subventions de fonctionnement et les subventions destinées au financement d'actions spécifiques sont inscrites dans les produits. Les subventions spécifiques attribuées sous réserve d'atteindre un certain niveau de dépenses éligibles sont comptabilisées à hauteur des charges engagées.

Lorsque les subventions perçues sont supérieures au montant des dépenses éligibles engagées, la subvention perçue d'avance est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Les actions spécifiques suivantes se sont poursuivies au cours de l'année 2012 :

- Observatoire
- Organisation de colloques
- Accompagnement du C.C.R. (Comité Consultatif Régional)
- Expérimentation Optipropulseur
- Projet MAIA (Mise en réseau des aires marines protégées)

Les actions spécifiques suivantes ont débuté en 2012 :

- Programme Unité d'Exploitation et de Gestion Concertée (UEGC) de la Grande Vasière
- Programme Raie BECA (Raie Brunette Etude dans le Centre Atlantique)
- Programme Pescatlantique
- Programme Mutations Conchylicoles
- Audit de la structure AGLIA

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages industriels de 2 à 5 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont principalement constituées des subventions non encore versées par les Régions, l'Etat et l'Europe. Hors mis la subvention versée par les Régions pour le Fonctionnement, les autres subventions à recevoir, toutes à moins d'un an, sont calculées au prorata de l'état d'avancement des dépenses éligibles de chaque projet au 31 décembre 2012.

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2012 au 31/12/2012

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	944.84		1 015.40
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Instal. généré., agencts & aménagts divers			
Matériel de transport			9 492.56		1 250.87
Matériel de bureau & info., mobilier					
Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
		TOTAL III	9 492.56		1 250.87
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés		762.00		
	Prêts et autres immobilisations financières				963.80
		TOTAL IV	762.00		963.80
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			11 199.40		3 230.07

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			1 960.24	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.				
Matériel de transport				1 809.90	8 933.53	
Mat.bureau, info., mob.						
Emballages récup. div.						
Immos corporelles en cours						
Avances et acomptes						
		TOTAL III		1 809.90	8 933.53	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés			963.80	762.00	
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL IV		963.80	762.00	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				2 773.70	11 655.77	

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2012 au 31/12/2012

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	561.65	1 387.31		1 948.96
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob. Emballages récupérables divers	7 998.34	875.64	1 759.90	7 114.08
	TOTAL	7 998.34	875.64	1 759.90	7 114.08
	TOTAL GENERAL	8 559.99	2 262.95	1 759.90	9 063.04

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
Immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corpor.	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier Emballages récup. divers						
	TOTAL						
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2012 au 31/12/2012

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés	89.20	89.20	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 649.88	7 649.88	
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	898 768.90	898 768.90	
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	9 290.69	9 290.69		
Charges constatées d'avance				
TOTAUX		915 798.67	915 798.67	
Renvois (1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
(2)	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2012 au 31/12/2012

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine		138 549.08	138 549.08		
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		127 794.18	127 794.18		
Personnel & comptes rattachés		5 132.95	5 132.95		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		43 091.36	43 091.36		
Etat & Impôts sur les bénéfices autres Taxe sur la valeur ajoutée collectiv. Obligations cautionnées publiques Autres impôts, taxes & assimilés		1 867.30	1 867.30		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		729.20	729.20		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		285 734.28	285 734.28		
TOTAUX		602 898.35	602 898.35		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2012 au 31/12/2012

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

Au 31/12/2012, le nombre d'heures de formation ouvertes par le DIF s'élevait pour l'ensemble du personnel présent, à 220 heures.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Aucune demande de formation n'a été faite à ce titre.

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 8 544.00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 2.01 %

Table de mortalité INSEE 2009

Départ volontaire à 65 ans

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2012 au 31/12/2012

NOTES SUR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Cotisations des membres de l'AGLIA : 1 500 €

Les subventions d'exploitation de l'exercice 2012 se décomposent comme suit :

	REGIONS				ETAT	EUROPE	
	P.de Loire	Aquitaine	Poitou-Ch.	Bretagne		F.E.P.	F.E.D.E.R.
Fonctionnement	65000	65000	65000	65000			
Observatoire	27576	27576	27576	10959.5			
SPD Chalu Prespo				2690.86			
Maia							50877
Colloque		14049.46					
Optipropulseur							
CGV	10998	2851	10999	13452.5	26884	16294	
Pescatlantique	3866.5	3867	2541	3866.5	5195	5195	
Raie BECA	1629	1629	2295	1629			
Audit	6937.4	6937.4	6937	6937			
Total	116006.9	121909.9	115348	104535.4	32079	21489	50877
	457800.12					72366	
	562245.12						

AUTRES INFORMATIONS**Rémunération des trois plus hauts dirigeants :**

Les membres du bureau de l'association ne perçoivent ni rémunérations, ni remboursements de frais. La rémunération du secrétaire général salarié n'est pas communiquée car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

Contributions volontaires en nature :

La ville de Rochefort met à la disposition gratuite de l'association Aglia des locaux à usage de bureau. Cette contribution en nature n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

Convention de collaboration COREPEM dans le cadre du projet MAIA

Une convention de collaboration couvrant la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011 a été conclue le 14 juin 2010, entre le Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins des Pays de Loire et l'AGLIA pour la réalisation, l'animation et la coordination d'actions engagées sur le thème des Aires Marines Protégées dans la cadre du projet européen MAIA (Marine Protected Areas in Atlantic Arc). Cette convention prévoyait que l'AGLIA prenait en charge les frais de déplacements liés aux actions du projet, des chargés de mission et des élus du COREPEM, dans la limite de 15 000 €

Un avenant à cette convention a été signé le 9 décembre 2011 afin de prolonger la période de collaboration jusqu'au 31 décembre 2012 et de ramener le montant de la prise en charge des frais à la somme de 13 500 €

Convention de partenariat entre le Conseil Consultatif Régional Sud (CCR.S) et l'AGLIA

A l'origine, une convention de partenariat entre le CCR.Sud et l'AGLIA, a été conclue pour la période du 1er avril 2010 jusqu'au 31 mars 2011. Celle-ci a été renouvelée le 28 avril 2011 afin de couvrir la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012. Une nouvelle convention a été signée le 17 janvier 2012 afin de couvrir la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013.

Cette convention de partenariat est destinée à apporter au CCR.S. une contribution annuelle en nature d'un montant de 70 000 € correspondant aux frais de mise à disposition de Monsieur Benoit GUERIN, salarié de l'AGLIA, mais exerçant les fonctions de secrétaire général du CCR.Sud.

ANNEXE ASSOCIATION

Du 01/01/2012 au 31/12/2012

DETAIL DES COMPTES

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2012 au 31/12/2012

ACTIF	Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012			01/01/2011 au 31/12/2011
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	1 960.24	1 948.96	11.28	383.19
20500000 Logiciels	1 960.24		1 960.24	944.84
28050000 Amort. logiciels		1 948.96	-1 948.96	-561.65
Immobilisations Corporelles				
Autres immobilisations corporelles	8 933.53	7 114.08	1 819.45	1 494.22
21830000 Matériel bureau et info.	6 006.25		6 006.25	6 565.28
21840000 Mobilier	2 927.28		2 927.28	2 927.28
28183000 Amort.mat.bureau et info.		4 186.80	-4 186.80	-5 071.06
28184000 Amort.mobilier		2 927.28	-2 927.28	-2 927.28
Immobilisations Financières				
Autres titres immobilisés	762.00		762.00	762.00
27100000 Parts sociales c.maritime	762.00		762.00	762.00
TOTAL (I)	11 655.77	9 063.04	2 592.73	2 639.41
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Autres	915 798.67		915 798.67	576 085.19
42100GUE Guerin	37.15		37.15	
42100RIM Rimaud	52.05		52.05	
42103000 Salaires KHAYATI Alice				3 087.19
43870000 IJSS à recevoir	7 649.88		7 649.88	
44300200 Etat - Subv.optipropulseur	65 481.98		65 481.98	65 481.98
44300210 CGV-Etat subvention à recevoir	33 783.00		33 783.00	
44300220 CGV-Subv. Minist. Agriculture	49 994.78		49 994.78	
44300300 CGV- subvention FEP	60 600.00		60 600.00	
44301000 Subv.pays loire obs.à rcv	41 288.00		41 288.00	27 500.00
44301008 Fct - subv.Pays de loire à rcv	35 968.70		35 968.70	
44301080 CGV-subvention Pays de loire	20 452.50		20 452.50	
44302000 Subv.aquitaine obs.à rcv	24 788.00		24 788.00	11 000.00
44302050 CGV- Subv.Aqu.à recevoir	10 605.00		10 605.00	
44302100 Subv. Aquitaine Audit à rcv	6 937.40		6 937.40	
44302200 PESCA-Sub Aquitaine à recevoir	17 431.00		17 431.00	
44302700 Subv.Aqu. colloque	14 049.46		14 049.46	
44302800 Prespo - Subv Aquitaine				4 210.80
44302900 Chalu -subv Aquitaine				2 965.60
44303000 Subv. poitou obs.à rcv	55 176.00		55 176.00	27 600.00
44303010 Prespo-subv Poitou à rcv				18 247.40
44303200 Chalu-subv Poitou à rcv				12 477.60
44303300 CGV- Subvention Poitou à rcv	14 889.00		14 889.00	
44303400 At.Conchyl.sub à rcv poitou	5 873.00		5 873.00	
44303500 MAIA Raie- subv.à rcv Poitou	3 780.00		3 780.00	
44303600 Pesca-Subv à rcv poitou	8 831.00		8 831.00	
44306000 Subv. poitou - fct à rcv	71 937.00		71 937.00	
44310800 Prespo - Subv.P.Loire rcv				19 550.00
44310900 Chalu - Subv.P.Loire rcv				13 769.00
44312000 Pesca- Sub Pays de Loire à rcv	8 715.50		8 715.50	
44330300 Obs - Subv.Bretagne à rcv	23 904.25		23 904.25	36 460.00
44370300 Fct-audit subv.Bretagne	6 937.00		6 937.00	
44370800 Prespo- subv Bretagne rcv				23 993.50

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2012 au 31/12/2012

ACTIF	Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012			01/01/2011 au 31/12/2011
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
44370900 <i>Chalu-subv Bretagne à rcv</i>				16 898.00
44371000 <i>Coll-subvention Bretagne</i>				1 884.22
44372000 <i>CGV-Subvention Bretagne</i>	25 016.50		25 016.50	
44373000 <i>PESCA-Sub Bretagne à rcv</i>	8 715.50		8 715.50	
44374000 <i>MAIA-Raie subvention Bretagne</i>	945.00		945.00	
44390900 <i>Prespo- subv. FEDER à rcv</i>	53 088.71		53 088.71	108 766.36
44391000 <i>Maia - subv.Feder</i>	92 909.62		92 909.62	80 597.26
44392000 <i>Maia - Subv.aquitaine</i>	1 890.00		1 890.00	6 000.00
44393000 <i>MAIA-Raie sub Pays de Loire</i>	945.00		945.00	
44395000 <i>Subv.Agence Eau</i>				1 819.28
44397000 <i>Chalu - Subv Fep Europe à rcv</i>	36 656.00		36 656.00	36 656.00
44397100 <i>Prespo - Subv. Fep Etat à rcv</i>	50 338.00		50 338.00	50 338.00
44397200 <i>PESCA-Subv.FEP à recevoir</i>	23 421.00		23 421.00	
44397300 <i>Pesca subvention état à rcv</i>	23 421.00		23 421.00	
44398000 <i>SPD - Subv.Planète Mer</i>				6 583.00
46704000 <i>Frais déplct F.GATEL</i>	247.16		247.16	
46870000 <i>Cotisations à recevoir</i>				200.00
46875000 <i>Produits à recevoir</i>	9 043.53		9 043.53	
Disponibilités	16.15		16.15	36 532.55
51210000 <i>Société générale - fonct.</i>				36 516.74
51210200 <i>Livret A - Crédit Maritime</i>	16.15		16.15	15.81
Charges constatées d'avance				545.38
48600000 <i>Charges const. d'avance</i>				545.38
TOTAL (III)	915 814.82		915 814.82	613 163.12
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	927 470.59	9 063.04	918 407.55	615 802.53

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2012 au 31/12/2012

PASSIF	Du 01/01/2012 au 31/12/2012	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Réserves statutaires ou contractuelles	311 740.12	252 751.69
10630000 Fonds associatif	311 740.12	252 751.69
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	3 769.08	58 988.43
Autres fonds associatifs		
TOTAL (I)	315 509.20	311 740.12
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
TOTAL (III)		
Fonds dédiés		
TOTAL (IV)		
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	138 549.08	87 535.01
51210000 Société générale - fonct.	35 453.31	
51210100 Crédit maritime - obs.	82 957.16	87 535.01
51220000 Société Générale-00037269079.80	20 138.61	
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 794.18	136 382.23
40100000 Fct - fournisseurs dus		1 956.93
40100100 Obs - fournisseurs dus		23 671.80
40101000 Prespo - fournisseurs dus		9 166.14
40106300 Maia - Fournisseurs dus		934.37
401ADC FONCT - ADCR SERVICES	91.20	
401AMB COL - AMBIANCE GRAPHIQUE	627.90	
401AMI CGV - AMIEM MEDECINE DU W	95.68	
401BOU Fct - BOUYGUES	132.30	
401CAG Fct - CAGEC AUDIT	277.59	
401CNP CNP MEM	113.25	
401CRP CRP MEM	513.26	
401DAC FCT - DACTYL BUREAU	137.35	
401ESP ESPACE GESTION	5 424.72	
401EUR Fct - EUROPCARD	59.38	
401ORA Fct - ORANGE INTERNET	356.46	
401RH RH Solutions	1 401.62	
401RIC Ricep	27 298.80	
40810000 Fct-factures n/parv.	21 589.55	7 775.36
40810100 Obs-factures n/parv.	68 298.43	92 877.63
40810300 Col - factures n/parv.	1 376.69	
Dettes fiscales et sociales	50 091.61	75 661.00
42100AZZ Azzolini	45.12	
42820000 Provision congés à payer	5 087.83	8 649.19
42860000 Ch.à payer - ind.rupture conv.		12 592.00
43100000 Urssaf	27 981.00	32 517.00
43720000 Taitbout-retraite prévoyance	10 522.03	9 989.25
43800000 Agefos - form.continue	1 323.00	1 584.68
43801000 Fongecif	440.00	280.00
43810000 Afdas - médecine travail		282.25
43820000 Charg.soc./congés à payer	2 825.33	4 607.63
44860000 Taxe/salaires	1 867.30	5 159.00

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

Du 01/01/2012 au 31/12/2012

PASSIF	Du 01/01/2012 au 31/12/2012	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Dettes diverses		
Autres dettes	729.20	4 484.17
46701004 FRAIS DEPLACEMENTS RIMAUD	712.13	
46701008 FRAIS DEPLACEMENT AZZOLINI	17.07	
46716000 Frais déplcts - jpc		1 479.01
46716100 Frais déplcts A.K		228.19
46716200 Frais déplcts B.G.		104.00
46780000 Frais déplcts A.HUBERT		463.96
46791000 CNP MEM - Maia à reverser		2 209.01
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	285 734.28	
48700001 CGV-Subv. constatées d'avance	194 158.28	
48700002 PESCA-Subv.constatées d'avance	83 435.00	
48700003 MAIA Raie-subv.const.d'avance	2 268.00	
48700004 At.conchyl-subv.const.d'avance	5 873.00	
TOTAL (V)	602 898.35	304 062.41
Ecarts de conversion passif		
(VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	918 407.55	615 802.53

COMPTES DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2012 au 31/12/2012

	Du 01/01/12 au 31/12/12	Du 01/01/11 au 31/12/11
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	562 245.12	841 832.00
74000200 Etat - subv.optipropulseur		34 677.00
74000300 CGV-Subvention FEP	16 294.00	
74002000 CGV - subvention Etat	13 442.00	
74002100 CGV- Subve.Minist. Agriculture	13 442.00	
74002300 Col - Rég subv aquitaine	14 049.46	
74010000 Fct - reg. subv. p.loire	71 937.40	65 000.00
74010100 Obs - reg. subv. p.loire	27 576.00	55 000.00
74010500 CGV - subvention pays de Loire	10 998.00	
74010700 Maia Raie -subv. Pays de Loire	1 629.00	
74011100 Prespo - subv. P.Loire		31 255.00
74012000 Pesca-subv.Pays de Loire	3 866.50	
74020000 Fct - reg. subv.aquitaine	65 000.00	65 000.00
74020050 CGV-Subvention Aquitaine	2 851.00	
74020100 Obs - reg. subv.aquitaine	27 576.00	55 000.00
74020300 Fct- audit Subv.Aquitaine	6 937.40	
74020400 Pesca- Subvention Aquitaine	3 867.00	
74020800 Prespo-subv Aquitaine		7 517.00
74030000 Fct- reg.subv.poitou ch.	65 000.00	65 000.00
74030100 Obs- reg.subv.poitou ch.	27 576.00	46 000.00
74030800 Fct- Audit subv.Poitou Charente	6 937.00	
74031100 Prespo - reg.subv.poitou		30 010.00
74032000 Pesca- Subv.Poitou Charente	2 541.00	
74033000 CGV-Subvention Poitou	10 999.00	
74034000 Maia-Raiebeca subv.Poitou	2 295.00	
74050000 Fct - reg subv. bretagne	65 000.00	65 000.00
74050110 Fct- audit subvention bretagne	6 937.00	
74050200 CGV - Rég Subv Bretagne	13 452.50	
74050300 Obs - subvention Bretagne	10 959.50	23 517.00
74051000 Col - subvention Bretagne		19 349.00
74051100 Prespo - subv.Bretagne	2 690.86	34 261.00
74052000 Pesca - Rég Subv Bretagne	3 866.50	
74053000 Maia Raie - Subv BRETAGNE	1 629.00	
74090900 Prespo - subv. FEDER		89 433.00
74091000 Maia - subv.FEDER	50 877.00	83 076.00
74092000 Maia Raie - subv. Aquitaine	1 629.00	14 087.00
74093000 Maia-subv.Corepem		5 699.00
74095000 Prespo - subvention FEP Europe		19 538.00
74095100 Prespo - subv FEP Etat		26 830.00
74095200 Pesca- subvention FEP	5 195.00	
74095300 Pesca-subvention Etat	5 195.00	
74098000 Chalu/Prespo - Planète Mer		6 583.00
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	13 977.53	
79100000 Transferts charges d'expl	13 977.53	
Cotisations	1 500.00	1 500.00
75600000 Cotisations aglia	1 500.00	1 500.00
Autres produits	1.25	
75800000 Prod.divers de gest.cour.	1.25	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	577 723.90	843 332.00

COMPTES DE RÉSULTAT DÉTAILLÉS

Du 01/01/2012 au 31/12/2012

	Du 01/01/12 au 31/12/12	Du 01/01/11 au 31/12/11
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achat de marchandises		8 409.08
60701500 <i>Optipro - achats études</i>		8 409.08
Variation des stocks de marchandises		
Achats stockés d'approvisionnements		
Variation des stocks d'approvisionnements		
Autres charges externes	273 273.89	423 060.02
60400200 <i>CGV - achats études</i>	27 298.80	
60400800 <i>Ccr - achats d'études</i>		2 829.95
60410100 <i>Obs - site internet</i>	1 284.50	1 777.25
60610000 <i>Fct - EDF-EAU</i>	732.28	
60630000 <i>Fct - petit équipement</i>	194.16	277.43
60630200 <i>CGV - Achat petit équipement</i>	98.36	
60631000 <i>Chal/prespo - Petit équip</i>		10 123.19
60633000 <i>Maia - petit équipement</i>	717.63	
60640000 <i>Fct - fourn. administr.</i>	1 579.79	2 924.09
61320000 <i>Fct - loyers</i>	4 652.72	
61320200 <i>CGV - LOYER</i>	2 392.00	
61321000 <i>Chal/prespo - L lorient</i>		3 775.04
61400000 <i>Fct - charges locatives</i>	2 077.32	3 602.64
61500000 <i>Fct - entretien repar.</i>	5 083.41	607.61
61560000 <i>Fct - maintenance</i>	1 494.08	1 054.39
61600000 <i>Fct - assurances smacl</i>	1 356.13	1 291.32
61710100 <i>Obs - études i.m.a.</i>	7 100.00	56 349.99
61710150 <i>Opti-Etudes</i>		2 500.00
61720100 <i>Etudes capacités sas</i>	90 378.86	73 029.00
61721000 <i>Chal/Prespo - Etudes</i>		61 986.29
61730100 <i>Obs - Creaa</i>		20 170.00
61740100 <i>Obs - études CGO</i>		5 980.00
61750100 <i>Obs - études nautile</i>		5 980.00
61810000 <i>Fct - abonnements jnx</i>	305.00	936.00
61811000 <i>Chal/prespo - abonnt jour</i>		98.00
61851300 <i>Col - séminaires</i>	3 676.34	10 669.47
62260000 <i>Fct - honoraires e.c.</i>	9 184.44	8 805.90
62260150 <i>Opti-honoraires</i>		5 980.00
62260300 <i>Maia-honoraires</i>	1 853.61	2 351.04
62261000 <i>Fct - honoraires c.a.c.</i>	5 223.20	5 661.86
62261100 <i>Chalu/prespo - honoraires</i>		8 215.34
62262000 <i>Fct - honoraires audit</i>	27 749.60	
62303000 <i>Pesca - Imprimés brochures</i>	1 734.73	
62360000 <i>Fct - imprimes brochures</i>	1 464.01	4 429.13
62360100 <i>Obs - imprimes brochures</i>		6 838.81
62360200 <i>CGV - imprimés brochures</i>	1 442.52	
62360300 <i>Col - imprimes brochures</i>	3 860.58	6 219.07
62361000 <i>Chal/Prespo - Imp brochur</i>		6 721.75
62361500 <i>Optipro- imprimés</i>		2 736.53
62363000 <i>Maia - imprimés brochures</i>	3 471.98	31 256.05
62500200 <i>cgv - frais prof</i>	1 868.80	
62510000 <i>Fct - frais déplacements</i>	7 891.38	6 403.30
62510100 <i>Obs - frais déplacements</i>	1 866.37	2 932.24
62510200 <i>CGV - Frais de déplacement</i>	3 756.36	
62510300 <i>Col - frais déplacements</i>	417.77	1 395.01
62510800 <i>Ccr - frais déplacements</i>		1 099.20
62511000 <i>Chal/Prespo - Frais dép</i>	471.64	17 710.90
62513000 <i>Maia - Frais déplacement</i>	22 699.34	8 570.20
62514000 <i>Opti - frais déplaceme</i>	1 318.93	3 985.52
62515000 <i>Rai - Frais de déplacements</i>	276.75	

COMPTES DE RÉSULTAT DÉTAILLÉS

Du 01/01/2012 au 31/12/2012

	Du 01/01/12 au 31/12/12	Du 01/01/11 au 31/12/11
62520000 Pesca - frais prof	2 557.90	
62560000 Fct - frais invitations	836.80	802.35
62560100 Obs - frais invitations	85.00	664.70
62560200 CGV - frais invitations	834.90	
62560300 Col - frais invitations	5 139.31	8 781.91
62561000 Chal/Prespo - Frais invit		2 297.82
62600000 Fct - téléphone	5 005.54	2 836.17
62601000 Chal/Prespo - Affranchiss		505.81
62610000 Fct - affranchissements	3 573.66	5 467.32
62611000 Chalu/Prespo - téléphone		970.88
62611500 Opti-internet		35.88
62613000 Maia - téléphone	219.25	835.22
62620000 Fct - internet	1 666.95	694.41
62700000 Fct - frais bancaires	456.68	1 068.26
62700100 Obs - frais bancaires	5 924.51	825.78
Impôts, taxes et versements assimilés	13 511.62	23 122.46
63110000 Taxe sur les salaires	11 635.30	6 455.97
63110300 Maia - taxe /salaires		2 937.28
63110800 Ccr - taxe /salaires		4 036.00
63111100 Chalu/Prespo - taxe/salaires		6 179.40
63111500 Opti- Taxe sur salaires		386.35
63330000 Formation continue	1 763.00	1 692.61
63330300 Maia - formation continue		281.44
63330800 Ccr - formation continue		364.12
63331100 Prespo - formation continue		752.70
63331500 Opti-formation continue		36.59
63510000 Taxe ordures ménagères	113.32	
Rémunérations du personnel	200 232.18	269 956.99
64110000 Fct - salaires		78 042.66
64110300 Maia - salaires		39 547.56
64110310 Maia - Ind stagiaire	4 539.15	
64110800 Ccr - salaires		49 361.09
64110AZZ Salaires Azzolini	2 927.71	
64110DEL Salaires Delamarre	22 632.76	
64110FIG Salaires Figarede	16 189.79	
64110FIL Salaires Filippi	2 436.97	
64110FOU Salaires Foucaud	17 077.71	
64110GAT Salaires Gatel	39 691.80	
64110GIN Salaires Ginoux	2 650.85	
64110GUE Salaires Guérin	46 236.60	
64110HON Salaires Hontebeyrie	19 758.68	
64110LEB Salaires Lebon	2 766.73	
64110PAN Salaires Panheleux	12 536.00	
64110RIM Salaires Rimaud	11 408.92	
64111100 Chalu/Prespo - salaires		77 852.97
64111500 Opti-salaires		5 563.53
64120000 Prov.congés à payer	-621.49	-372.51
64120300 Maia - prov. congés payés		-1 117.27
64120800 Ccr - prov. congés payés		1 613.46
64121100 Chalu/Prespo - prov. cp		846.23
64140000 Fct - indemnités rupt.conv.		12 592.00
64140100 Obs - indemnités stages		951.27
64140300 Maia - Indemnités fin contrat		5 076.00
Charges sociales	86 319.09	113 070.81
64510000 Urssaf	54 263.59	22 187.70
64510300 Maia - Urssaf		11 664.31
64510800 Ccr - Urssaf		13 928.49

COMpte DE Résultat DÉtaillé

Du 01/01/2012 au 31/12/2012

	Du 01/01/12 au 31/12/12	Du 01/01/11 au 31/12/11
64511100 Chalu/Prespo - Urssaf		22 964.75
64511500 Opti-Urssaf		1 660.10
64520000 Mutuelle	6 458.87	2 379.07
64520300 Maia - Prév.Taitbout		1 718.92
64520800 Ccr - Prév. Taitbout		1 191.48
64521110 Chalu/Prespo - Prév.Taitbout		2 418.78
64521500 Opti-Prév.Taitbout		88.96
64530000 Fct - retraite cirsic		2 963.13
64530110 Chalu/Prespo - retraite cirsic		4 188.17
64530300 Maia - retraite cirsic		2 254.19
64530330 Maia - retraite cirsia		780.13
64530800 Ccr - retraite cirsic		2 182.96
64531000 Retraite/prév. N/cadres	2 030.01	3 844.21
64531100 Chalu/Prespo - retraite cirsia		1 556.93
64531150 Opti-Retraite Cirsic		328.01
64531800 Ccr - retraite cirsia		1 664.14
64532000 Retraite/prév. cadres	14 643.43	
64540000 Pôle emploi	8 567.95	3 375.30
64540300 Maia - pole emploi		1 709.41
64540800 Ccr - pole emploi		2 137.82
64541100 Chalu/Prespo - pole emploi		3 363.50
64541500 Opti-Pôle emploi		239.23
64550000 Charges soc./congés à payer	-148.42	220.41
64550300 Maia - charges soc./c.p		-347.67
64550800 Ccr - charges soc./c.p		1 024.49
64551100 Chalu/Prespo -charges soc./c.p		796.42
64750000 Médecine du travail	503.66	211.53
64750800 Ccr - médecine travail		95.68
64751000 Chalu/prespo - médecine trav.		133.48
64753000 Maia - médecine du travail		146.78
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 262.95	1 043.86
68110000 Dotations immo - fonct.	2 262.95	1 043.86
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actifs circulants : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges		62.20
65800000 Charges gestion courante		62.20
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	575 599.73	838 725.42
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	2 124.17	4 606.58
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	0.34	0.32
76800000 Produits financiers	0.34	0.32
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		

ASSOCIATION AGLIA
COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2012 au 31/12/2012

	Du 01/01/12 au 31/12/12	Du 01/01/11 au 31/12/11
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	0.34	0.32
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 408.65	6 590.71
66160000 Fct - agios SG	1 408.65	1 707.32
66160100 Obs - agios CM		4 883.39
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	1 408.65	6 590.71
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-1 408.31	-6 590.39
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 823.74	64 300.69
77180000 Autres Prod.exceptionnels	849.80	8.40
77200000 Prod./ex.anterieurs	8 973.94	64 292.29
Produits exceptionnels sur opérations en capital	50.00	
77500000 Produit cession élémnt d'actif	50.00	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	9 873.74	64 300.69
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 820.52	3 328.45
67180000 Autres charges exception.	1 153.50	62.11
67200000 Charges/exer. anterieurs	5 667.02	3 266.34
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	6 820.52	3 328.45
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	3 053.22	60 972.24
Participation des salariés aux résultats (V)		
Impôt sur les bénéfices (VI)		
SOLDE INTERMÉDIAIRE <small>(I + III + V + VII) - (II + IV + VI + VIII + IX + X)</small>	3 769.08	58 988.43
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
ENGAGEMENTS		
Sur apports		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur dons manuels		
Sur legs et donations		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
TOTAL DES PRODUITS	587 597.98	907 633.01
TOTAL DES CHARGES	583 828.90	848 644.58
EXCÉDENT OU DÉFICIT	3 769.08	58 988.43

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2012 au 31/12/2012

	Du 01/01/12 au 31/12/12	Du 01/01/11 au 31/12/11
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	3 769.08	58 988.43

ANALYSE DE BILAN

IMMOBILISATIONS				
	Position à l'ouverture de l'Exercice	Acquisitions de l'Exercice	Cessions ou mises H.S.	Position à la clôture de l'Exercice
Logiciels	944.84	1 015.40	0.00	1 960.24
Matériel de Bureau et Informatique	6 565.28	1 200.87	1 759.90	6 006.25
Mobilier de bureau	2 927.28	0.00	0.00	2 927.28
Total	10 437.40	2 216.27	1 759.90	10 893.77

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Position à l'ouverture de l'Exercice	Amortissements de l'Exercice	Cessions ou mises H.S.	Position à la clôture de l'Exercice
Logiciels	561.65	1 387.31	0.00	1 948.96
Matériel de Bureau et Informatique	5 071.06	875.64	1 759.90	4 186.80
Mobilier de bureau	2 927.28	0.00	0.00	2 927.28
Total	8 559.99	2 262.95	1 759.90	9 063.04

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Parts Crédit Maritime	762.00

REMUNERATIONS DUES AU PERSONNEL	
BG-Solde salaire septembre 2012, régularisation mutuelle	37.15
TR-Solde salaire novembre 2012, régularisation mutuelle	52.05
GA-Solde salaire novembre 2012, régularisation mutuelle	-45.12
Total	44.08

INDEMNITES JOURNALIERES SECURITE SOCIALE A PERCEVOIR	
AD- IJSS maladie novembre et décembre 2012	466.20
AD- IJSS maternité août à novembre 2012	7 183.68
Total	7 649.88

FONCTIONNEMENT SUBVENTION A RECEVOIR		
Solde Subvention 2012 Pays de Loire	32 500.00	
Subvention 2012 Poitou Charente	65 000.00	
Sous total Fonctionnement	97 500.00	97 500.00
Solde Subvention 2012 pour l'Audit Pays de Loire	3 468.70	
Subvention 2012 pour l'Audit Aquitaine	6 937.40	
Subvention 2012 pour l'Audit Poitou Charentes	6 937.00	
Subvention 2012 pour l'Audit Bretagne	6 937.00	
Sous total Audit	24 280.10	24 280.10
Total		121 780.10

ETAT SUBVENTION A RECEVOIR OPTIPROPULSEUR	
Solde subvention ETAT 2009 Energie Optipropulsion	65 481.98

SUBVENTION A RECEVOIR OBSERVATOIRE PAYS DE LOIRE	
Solde subvention 2011	27 500.00
Solde subvention 2012	13 788.00
Total	41 288.00

SUBVENTION A RECEVOIR OBSERVATOIRE AQUITAINE	
Solde subvention 2011	11 000.00
Solde subvention 2012	13 788.00
Total	24 788.00

SUBVENTION A RECEVOIR COLLOQUE AQUITAINE	
Subvention 2012	14 049.46

SUBVENTION A RECEVOIR OBSERVATOIRE POITOU CHARENTES	
Solde subvention 2011	27 600.00
Subvention 2012	27 576.00
Total	55 176.00

SUBVENTION A RECEVOIR OBSERVATOIRE BRETAGNE	
Solde subvention 2010	6 880.50
Solde subvention 2011	11 544.00
Solde subvention 2012	5 479.75
Total	23 904.25

SUBVENTION A RECEVOIR CONCERTATION GRANDE VASIERE	
Pays de Loire - solde subvention 2012	20 452.50
Aquitaine - subvention 2012	10 605.00
Poitou Charentes - subvention 2012	14 889.00
Bretagne - solde subvention 2012	25 016.50
Etat - solde subvention 2012	33 783.00
Ministère de l'Agriculture- subvention 2012	49 995.00
FEP - subvention 2012	60 600.00
Total	215 341.00

SUBVENTION A RECEVOIR PESCATLANTIQUE	
Pays de Loire - solde subvention 2012	8 715.50
Aquitaine - subvention 2012	17 431.00
Poitou Charentes - subvention 2012	8 831.00
Bretagne - solde subvention 2012	8 715.50
Etat-Subvention 2012	23 421.00
FEP - subvention 2012	23 421.00
Total	90 535.00

SUBVENTION A RECEVOIR MAIA RAIEBECA	
Pays de Loire - solde subvention 2012	945.00
Aquitaine - subvention 2012	1 890.00
Poitou Charentes - subvention 2012	3 780.00
Bretagne - solde subvention 2012	945.00
Total	7 560.00

SUBVENTION A RECEVOIR ATELIER CONCHYLICOLE	
Poitou Charentes - subvention 2012	5 873.00

SUBVENTION A RECEVOIR PRESPO FEDER	
Solde subvention 2009	53 088.71

SUBVENTION A RECEVOIR MAIA FEDER	
Solde subvention 2010	92 909.62

SUBVENTION A RECEVOIR CHALU FEP	
Subvention 2010	36 656.00

SUBVENTION A RECEVOIR PRESPO ETAT	
Subvention 2010	50 338.00

PRODUITS A RECEVOIR	
Remboursement assurance dégâts des eaux Rochefort 2012	8 443.53
Remboursement assurance incendie Lorient 2011	600.00
Total	9 043.53

FONDS GENERAL DE DOTATION	
AN	252 751.69
Affectation excédent de fonctionnement 2011	58 988.43
Total	311 740.12

FOURNISSEURS		
Fonctionnement		
ADCR	91.20	
Bouygues	132.30	
Cagec Audit	277.59	
CRPMEM	513.26	
Dactyl Bureau	137.35	
Espace Gestion	5 424.72	
Europcar	59.38	
Orange	356.46	
Ambiance graphique	627.90	
RH Solutions	1 401.62	
	9 021.78	9 021.78
CGV		
AMIEM médecine du travail	95.68	
Ricep	27 298.80	
	27 394.48	27 394.48
MAIA		
CNPMEM	113.25	113.25
Total		36 529.51

FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES		
Fonctionnement		
Syndicat mixte Forum des Marais	charges locatives	1 533.00
La poste	consommation 12/2012	86.91
IN EXTENSO CAC	Honoraires 2012	5 000.00
MONTFORT BAELDE	Solde accompnt projet Stratégique	14 000.00
IFREMER	loyer 09 à 12/2012 pas réglé	797.00
Société Générale	Agios 4ème trim 2012	141.37
Bouygues	consommation 12/2012	31.27
		21 589.55
Observatoire		
CAPACITES SAS	Conv.pescatourisme 2012	45 188.00
IMA	solde convention 2011	7 350.00
IMA	Conv.repères halieutiques 2012	14 100.00
Crédit Maritime	Agios 4ème trim 2012	1 660.43
		68 298.43
Colloque		
RH-	mise en page XVI rencontres	649.52
Imprimerie Rochefortaise	brochures A4	727.17
		1 376.69
Total		91 264.67

FRAIS DE DEPLACEMENT		
TR - Frais de déplacement décembre 2012		712.13
GA - Solde frais de déplacement décembre 2012		
Avance sur frais	-250.00	
Note de frais décembre 2012	267.07	
	17.07	17.07
FG - Solde frais de déplacement décembre 2012		
Avance sur frais	-506.56	
Note de frais décembre 2012	259.40	
	-247.16	-247.16
Total		482.04

CGV-SUBVENTIONS CONSTATEES D'AVANCE		
Pays de Loire - Subvention versée non utilisée	9 454.50	
Pays de Loire - Solde subvention attribuée non utilisée	20 452.50	
	29 907.00	29 907.00
Aquitaine - Solde subvention attribuée non versée		7 754.00
Poitou Charentes- Solde subvention attribuée non versée		3 890.00
Bretagne - Subvention versée non utilisée	11 564.00	
Bretagne - Solde subvention attribuée non utilisée	25 016.50	
	36 580.50	36 580.50
Etat-Ministère Ecologie- Subvention versée non utilisée	1 385.00	
Etat-Ministère Ecologie- Subvention attribuée non versée	33 783.00	
	35 168.00	35 168.00
Ministère de l'Agriculture- Solde subvention attribuée non versée		36 552.78
FEP - Solde subvention attribuée non versée		44 306.00
Total		194 158.28

PESCA-SUBVENTIONS CONSTATEES D'AVANCE		
Pays de Loire - Subvention versée non utilisée	4 849.00	
Pays de Loire - Solde subvention attribuée non utilisée	8 715.50	
	13 564.50	13 564.50
Aquitaine - Solde subvention attribuée non versée		13 564.00
Poitou Charentes- Solde subvention attribuée non versée		6 290.00
Bretagne - Subvention versée non utilisée	4 849.00	
Bretagne - Solde subvention attribuée non utilisée	8 715.50	
	13 564.50	13 564.50
Etat- Subvention attribuée non versée		18 226.00
FEP - Solde subvention attribuée non versée		18 226.00
Total		83 435.00

MAIA RAIEBECA-SUBVENTIONS CONSTATEES D'AVANCE		
Pays de Loire - Solde subvention attribuée à recevoir non utilisée		261.00
Aquitaine - Solde subvention attribuée non utilisée		261.00
Poitou Charentes- Solde subvention attribuée non versée		1 485.00
Bretagne - Solde subvention attribuée non utilisée		261.00
Total		2 268.00

ATELIER CONCHYLICOLE-SUBVENTIONS CONSTATEES D'AVANCE		
Poitou Charentes- Subvention attribuée non versée		5 873.00

AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Excédent solde Chalutec Poitou Charente	349.80
Remboursement excédentaire sur solde de tout compte	500.00
Total	849.80

PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR EXERCICES ANTERIEURS	
Annulation Facture IFREMER 2011 non due	8 973.94

PRODUITS CESSION ELEMENT D'ACTIF	
Prix de vente ordinateur	50.00

AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Insuffisance solde Prespo Bretagne	264.34
Insuffisance solde Chalutec Bretagne	739.62
Remboursement effets personnels suite dégats des eaux	116.00
Différences de règlements	33.54
Total	1 153.50

CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR EXERCICES ANTERIEURS	
Excédent produit à recevoir colloque 2011	122.05
Annulation solde subvention 2010 Agence de l'eau	1 819.28
Annulation solde subvention 2010 Planète mer	3 429.96
Insuffisance provision formation continue 2011	222.32
Commissions bancaires 2011	73.41
Total	5 667.02

ETATS DE GESTION

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Du 01/01/2012 au 31/12/2012

	Du 01/01/12 Au 31/12/12	en %	Du 01/01/11 Au 31/12/11	en %
TOTAL DES RESSOURCES		100.00		100.00
Ventes de marchandises			8 409.08	
- Coût d'achat des marchandises vendues				
MARGE COMMERCIALE			-8 409.08	
Taux de marge commerciale				
Production vendue				
+ / - Production stockée				
+ Production immobilisée				
+ Autres				
PRODUCTION DE L'EXERCICE				
+ Cotisations et dons	1 500.00		1 500.00	
+ Subventions d'exploitation	562 245.12		841 832.00	
- Consommation en provenance des tiers	273 273.89		423 060.02	
- Subventions accordées				
VALEUR AJOUTÉE	290 471.23		411 862.90	
- Impôts, taxes et versements assimilés	13 511.62		23 122.46	
- Charges de personnel	286 551.27		383 027.80	
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-9 591.66		5 712.64	
+ Produits de gestion courante	13 978.78			
- Charges de gestion courante			62.20	
+ Produits exceptionnels	9 823.74		64 300.69	
- Charges exceptionnelles	6 820.52		3 328.45	
- Provisions à caractère de charges				
EXCÉDENT BRUT CORRIGÉ	7 390.34		66 622.68	
+ Produits financiers	0.34		0.32	
- Charges financières	1 408.65		6 590.71	
+ Résultat sur cessions d'actifs				
+ Provisions financières				
COÛT DE FINANCEMENT	5 982.03		60 032.29	
- Impôts sur les bénéfices				
- Participation				
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	5 982.03		60 032.29	
+ Résultat sur cessions d'actifs	50.00			
- Dotations aux amortissements	2 262.95		1 043.86	
+ Reprises sur amortissements				
- Dotations aux provisions				
+ Reprises sur provisions				
- Dotations aux fonds dédiés				
+ Reprises aux fonds dédiés				
+ Subventions d'équipement virée au résultat				
RÉSULTAT NET	3 769.08		58 988.43	